

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 510

10 mars 2009

### SOMMAIRE

249 Saint Denis .....	24437	Luxolens S.à.r.l. ....	24441
Abic Holding S.A.-SPF .....	24434	Manhattan JV Luxembourg S.à r.l. ....	24436
A.G. Buildings S.A. ....	24437	McKesson Information Solutions Holdings III S.à r.l. ....	24474
Autonomy S.à r.l. ....	24445	McKesson Information Solutions Holdings II S.à r.l. ....	24474
Basiliko Glenalla S.à.r.l. ....	24447	McKesson Information Solutions Holdings IV S.à r.l. ....	24474
Branch Office of Skarbonka Spółka Z Ogra- nicznoscia Odpowiedzialnoscia .....	24468	McKesson Information Solutions Holdings S.à r.l. ....	24474
Capital Retail S.à r.l. ....	24436	McKesson Information Solutions Holdings V S.à r.l. ....	24474
Corporate Express Luxembourg Finance S. à r.l. ....	24442	Michot - Carsten Société en Nom collectif .....	24435
Deltatecc Luxembourg S.à r.l. ....	24479	MTP S.A. ....	24440
Elia Peintures et Constructions Sàrl .....	24435	Mustang Boch .....	24434
EOOD Investment S.A. ....	24480	Nycomed S.C.A., SICAR .....	24446
E-Technology Investment S.à r.l. ....	24458	Oogmerk S.A.-SPF .....	24455
Farid Holding S.A. ....	24438	Orangefield Trust (Luxembourg) S.A. ...	24443
Glacier Holdings Partners S.C.S. ....	24434	PB4 S.A. ....	24444
HCEPP Luxembourg Finance S.à r.l. ....	24455	Pharmeg Holding S.A. ....	24449
Honeybee Participations S.à r.l. ....	24451	Rental Company S.A. ....	24444
Invirex Holding S.A. ....	24442	Rodina (Luxembourg) II S.à r.l. ....	24450
Jefferies Umbrella Fund .....	24441	Sinaf S.A. ....	24458
Lavande S.A. ....	24480	Sinf S.A.H. ....	24448
Little Rock International S.A. ....	24440	Taufin International S.A. ....	24451
L.O. -Invest .....	24435	Tiles Industrial Investments S.A. ....	24439
Luxco Properties 9 Sàrl .....	24439	UBP Multifunds .....	24450
LuxcoSITQ 1 .....	24449	Wert BEV I S.à r.l. ....	24469
LuxcoSITQ 2 .....	24448	Wired S.A. ....	24438
LuxcoSITQ 3 .....	24443		
LuxcoSITQ 4 .....	24446		
LuxcoSITQ 5 .....	24445		
LuxcoSITQ 6 .....	24447		
Luxe Interieur Design s.à r.l. ....	24472		

**Mustang Boch, Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.  
R.C.S. Luxembourg B 127.236.

—  
*Extrait des résolutions des associés du 15 octobre 2008*

Les Associés de la Société ont décidé comme suit:

- d'accepter la démission de Monsieur Ralph Wood en tant que Gérant de catégorie B de la Société;
- de nommer Monsieur Martin McGuire, né le 24 décembre 1955 à Edinburgh, Royaume-Uni, demeurant professionnellement au 7, Newgate Street, Londres EC1A 7NX, Royaume-Uni, en qualité de Gérant de catégorie B avec effet immédiat, et ce pour une durée illimitée.

Luxembourg, le 24 octobre 2008.

Laetitia Ambrosi.

Référence de publication: 2008138356/9168/17.

Enregistré à Luxembourg, le 31 octobre 2008, réf. LSO-CV09627. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080162493) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 novembre 2008.

---

**Glacier Holdings Partners S.C.S., Société en Commandite simple (en liquidation).****Capital social: CHF 300,01.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.  
R.C.S. Luxembourg B 96.376.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 octobre 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008139766/581/13.

Enregistré à Luxembourg, le 4 novembre 2008, réf. LSO-CW00989. - Reçu 36,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080163490) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2008.

---

**Abic Holding S.A.-SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.  
R.C.S. Luxembourg B 20.706.

—  
*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 8 octobre 2008*

1. Messieurs Christophe Blondeau, né le 28/02/1954 à Anvers, demeurant professionnellement au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg, Romain Thillens, né le 30/10/1952 à Wiltz, demeurant professionnellement au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg, Nour-Eddin Nijar, né le 10/09/1952 à Marrakech, demeurant professionnellement au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg sont nommés avec effet immédiat administrateurs en remplacement de Messieurs Serge CAMAERT et Dominique RANSQUIN ainsi que la société FIDELIN S.A., démissionnaires. Leur mandat viendra à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale statutaire à tenir en l'an 2014.

2. La société GRANT THORNTON TAX & ACCOUNTING S.A., ayant son siège social au 1, rue Nicolas Simmer à L-2538 Luxembourg est nommée avec effet immédiat nouveau Commissaire aux comptes en remplacement de la BANQUE DELEN LUXEMBOURG, démissionnaire. Son mandat viendra à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire annuelle à tenir en l'an 2014.

3. Le siège social est transféré avec effet immédiat au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg.

Certifié sincère et conforme

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2009013949/565/24.

Enregistré à Luxembourg, le 31 octobre 2008, réf. LSO-CV10056. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090013132) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2009.

---

**Michot - Carsten Société en Nom collectif, Société en nom collectif.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 133.140.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008142514/784/12.

Enregistré à Luxembourg, le 10 novembre 2008, réf. LSO-CW02777. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080167608) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2008.

---

**Elia Peintures et Constructions Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5691 Ellange, 47, Z.A. Le Triangle Vert.

R.C.S. Luxembourg B 80.135.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mondorf-les-Bains, le 20 novembre 2008.

POUR COPIE CONFORME

Roger ARRENSDORFF

Notaire

Référence de publication: 2008145913/218/13.

(080171367) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 novembre 2008.

---

**L.O. -Invest, Société Anonyme.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 75.002.

**CLÔTURE DE LIQUIDATION**

*Extrait du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires  
qui a eu lieu à Luxembourg le 31 décembre 2008*

L'Assemblée a décidé à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide de clôturer la liquidation et constate que la société a définitivement cessé d'exister.

*Deuxième résolution*

L'assemblée décide que les livres et documents sociaux seront déposés et conservés pendant cinq ans auprès de la société SGG S.A., une société de droit luxembourgeois, ayant son siège social à 412F, ROUTE D'ESCH, L-1030 LUXEMBOURG, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 65.906.

*Troisième résolution*

Les avoirs restants, capital et comptes courants actionnaires de la Société seront remis aux actionnaires, après déduction des frais à la charge de la Société survenant après sa liquidation en proportion de leurs participations dans le capital social.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 décembre 2008.

*Pour L.O. Invest S.A.*

SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A. - S G G / Signature

412F, route d'Esch, L-2086 LUXEMBOURG / *Un mandataire*

Signature / -

Référence de publication: 2009024970/795/29.

Enregistré à Luxembourg, le 27 janvier 2009, réf. LSO-DA09555. - Reçu 14,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(090026315) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2009.

---

**Capital Retail S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2240 Luxembourg, 15, rue Notre-Dame.

R.C.S. Luxembourg B 134.778.

Il résulte des résolutions de l'associé unique de la Société prises le 3 février 2009, que le siège social de la Société a été transféré au 15, rue Notre-Dame, L-2240 Luxembourg avec effet immédiat.

En outre, l'associé unique de la Société a décidé de révoquer Messieurs Jan Willem Overheul et Davy Beaucé de leurs fonctions de gérants de la Société, avec effet immédiat.

En remplacement, l'associé unique a décidé de nommer les personnes suivantes en tant que nouveaux gérants de la Société, avec effet au 3 février 2009 et pour une durée illimitée:

- M. Martin Eckel, né le 18 août 1979 à Bad Homburg, Allemagne, résidant professionnellement au 15, rue Notre-Dame, L-2240 Luxembourg; et

- M. Craig Bass, né le 23 novembre 1971 à Bradford, Royaume-Uni, résidant professionnellement au 15, rue Notre-Dame, L-2240 Luxembourg.

Ainsi, à compter du 3 février 2009, le conseil de gérance de la société est composé de Messieurs Martin Eckel et Craig Bass, gérants.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

POUR EXTRAIT

Capital Retail S.à r.l.

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2009024961/5499/27.

Enregistré à Luxembourg, le 12 février 2009, réf. LSO-DB04368. - Reçu 14,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(090026639) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2009.

---

**Manhattan JV Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2240 Luxembourg, 15, rue Notre-Dame.

R.C.S. Luxembourg B 122.229.

Il résulte des résolutions des associés de la Société prises le 26 janvier 2009, que le siège social de la Société a été transféré au 15, rue Notre-Dame, L-2240 Luxembourg avec effet immédiat.

En outre, les associés de la Société ont décidé de révoquer Messieurs Jan Willem Overheul et Davy Beaucé de leurs fonctions de gérants de la Société, avec effet immédiat.

En remplacement, les associés ont décidé de nommer les personnes suivantes en tant que nouveaux gérants de la Société, avec effet au 26 janvier 2009 et pour une durée illimitée:

- M. Martin Eckel, né le 18 août 1979 à Bad Homburg, Allemagne, résidant professionnellement au 15, rue Notre-Dame, L-2240 Luxembourg; et

- M. Craig Bass, né le 23 novembre 1971 à Bradford, Royaume-Uni, résidant professionnellement au 15, rue Notre-Dame, L-2240 Luxembourg.

Ainsi, à compter du 26 janvier 2009, le conseil de gérance de la société est composé de Messieurs Martin Eckel et Craig Bass, gérants.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

**POUR EXTRAIT**

Manhattan JV Luxembourg S.à r.l.

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2009024964/5499/27.

Enregistré à Luxembourg, le 12 février 2009, réf. LSO-DB04351. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090026466) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2009.

**A.G. Buildings S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 39.590.

*Extrait des résolutions prises lors de la réunion du Conseil d'Administration du 5 janvier 2009*

- Le siège social de la Société est transféré du 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg.

- Le Conseil d'Administration prend acte de la modification, à compter de ce jour, de l'adresse professionnelle des Administrateurs personnes physiques suivants de la Société comme suit:

\* Monsieur Grégory GUISSARD, employé privé, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg;

\* Madame Isabelle SCHUL, employée privée, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg;

\* Monsieur Pedro HERNANDO, employé privé, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg.

- Le Conseil d'Administration prend acte de la modification, à compter de ce jour, du siège social de la société FIN-CONTROLE S.A., Commissaire aux comptes de la Société, à compter de ce jour, avec siège social au 12, rue Guillaume Kroll, bâtiment F, L-1882 Luxembourg.

Fait à Luxembourg, le 5 janvier 2009.

Certifié sincère et conforme

A.G. BUILDINGS S.A.

P. HERNANDO / I. SCHUL

*Administrateur / Administrateur*

Référence de publication: 2009024968/795/28.

Enregistré à Luxembourg, le 23 janvier 2009, réf. LSO-DA07797. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090026217) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2009.

**249 Saint Denis, Société Anonyme.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 111.937.

*Extrait des résolutions prises lors de la réunion du Conseil d'Administration du 23 décembre 2008*

- Le siège social de la Société est transféré du 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg.

- Le Conseil d'Administration prend acte de la modification, à compter de ce jour, de l'adresse professionnelle des Administrateurs personnes physiques suivants de la Société comme suit:

\* Monsieur Christian FRANÇOIS, employé privé, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg;

\* Madame Isabelle SCHUL, employée privée, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg;

\* Madame Nicole THIRION, employée privée, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg.

- Le Conseil d'Administration prend acte de la modification à compter de ce jour du siège social de la société FIN-CONTROLE S.A. Commissaire aux comptes, avec siège social au 12, rue Guillaume Kroll, bâtiment F, L-1882 Luxembourg.

Fait à Luxembourg, le 23 décembre 2008.

249 SAINT DENIS

N. THIRION / I. SCHUL

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2009024967/795/26.

Enregistré à Luxembourg, le 26 janvier 2009, réf. LSO-DA08829. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090026204) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2009.

---

**Wired S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 131.861.

—  
*Extrait des résolutions prises par le Conseil d'Administration*

- Le Conseil d'Administration décide de transférer le siège social de la Société du 16, rue Notre-Dame, L-2240 Luxembourg au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg à compter de ce jour.

- Le Conseil d'Administration prend acte de la modification, à compter de ce jour, de l'adresse professionnelle des Administrateurs catégorie B:

\* Mademoiselle Céline BONVALET, employée privée, résidant professionnellement au 412 F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg.

\* Monsieur Christian FRANCOIS, employé privé, résidant professionnellement au 412 F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg.

\* Mademoiselle Natalia VENTURINI, employée privée, résidant professionnellement au 412 F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg.

- Le Conseil d'Administration prend acte du changement de siège social de la société FIN-CONTROLE S.A., Commissaire aux comptes de la Société, du 26, rue Louvigny, L-1946 Luxembourg, au 12, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

WIRED S.A.

Signature /Signature

Director A / Director B

Référence de publication: 2009024971/795/26.

Enregistré à Luxembourg, le 12 février 2009, réf. LSO-DB04262. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090026321) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2009.

---

**Farid Holding S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 18.621.

—  
*Extrait des résolutions prises lors de la réunion du Conseil d'Administration du 23 septembre 2008*

- Le siège social de la Société est transféré du 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, à compter de ce jour.

- Le Conseil d'Administration prend acte de la modification, à compter de ce jour, de l'adresse professionnelle des Administrateurs suivants:

\* Monsieur François LANNERS, employé privé, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg

\* Madame Isabelle SCHUL, employée privée, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg

\* Monsieur Stéphane BAERT, employé privé, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg

- Le Conseil d'Administration prend acte du changement de siège social de la société FIN-CONTRÔLE S.A., Commissaire aux comptes de la Société, ayant son siège social désormais situé au 12, rue Guillaume Kroll, Bâtiment F, L-1882 Luxembourg.

Fait à Luxembourg, le 23 septembre 2008.

Certifié sincère et conforme

FARID HOLDING S.A.

S. BAERT / I.SCHUL

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008157923/795/28.

Enregistré à Luxembourg, le 15 décembre 2008, réf. LSO-CX05531. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080186533) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2008.

---

**Tiles Industrial Investments S.A., Société Anonyme (en liquidation).**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 71.363.

—  
**CLÔTURE DE LIQUIDATION**

*Extrait*

Il résulte d'un acte de clôture de liquidation reçu par le notaire Martine SCHAEFFER, de résidence à Luxembourg, en date du 23 décembre 2008, enregistré à Luxembourg AC, le 2 janvier 2009, LAC/2009/38, aux droits de douze euros (12.- EUR), que la société "TILES INDUSTRIAL INVESTMENTS S.A. (EN LIQUIDATION)", R.C.S. Luxembourg N°B 71.363 ayant son siège social à Luxembourg au 18, rue de l'Eau, constituée par acte de Maître Georges d'HUART, notaire de résidence à Pétange en date du 6 août 1999, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 840 du 11 novembre 1999, dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire André-Jean-Joseph Schwachtgen, alors de résidence à Luxembourg en date du 21 décembre 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 605 du 18 avril 2002 et dont la mise en liquidation a eu lieu lors de l'acte de Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg en date du 20 novembre 2008 en voie de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations,

a été clôturée et que par conséquent la société est dissoute.

Les livres et documents de la société resteront conservés pendant une durée de cinq ans à partir du jour de la liquidation auprès de Fiducenter S.A., ayant son siège social au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 janvier 2009..

Martine SCHAEFFER

Notaire

Référence de publication: 2009019355/5770/28.

Enregistré à Luxembourg, le 23 janvier 2009, réf. LSO-DA07908. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090019308) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2009.

---

**Luxco Properties 9 Sarl, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 132.153.

—  
*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale tenue à Luxembourg en date du 21 novembre 2008*

L'assemblée a pris les résolutions suivantes:

- L'assemblée accepte la démission, avec effet au 21 novembre 2008, de

\* Domels S.à r.l., avec siège social à 14, rue Erasme, L-1468 Luxembourg, de sa fonction de gérant B.

- L'assemblée décide de pourvoir au poste de gérant B avec effet au 21 novembre 2008, la personne suivante:

\* Effigi S.à r.l., avec siège social à 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 107.313.

Les gérants ont été élus pour une durée indéterminée.

- L'assemblée décide de transférer le siège de la société de 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg à 412F, route d'Esch, L-1030 Luxembourg avec effet au 21 novembre 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27/11/2008.

*Pour Luxco Properties 9 Sàrl*  
SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A. - S G G  
412F, route d'Esch, L-2086 LUXEMBOURG  
*Mandataire*  
Signatures

Référence de publication: 2008156443/795/26.

Enregistré à Luxembourg, le 2 décembre 2008, réf. LSO-CX01182. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080185190) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2008.

**Little Rock International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1941 Luxembourg, 241, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 88.246.

—  
*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue le 20 janvier 2009*

*Résolutions*

Toutes les résolutions suivantes ont été prises à l'unanimité:

1. L'assemblée générale accepte la démission de la société Castelgate Alliance Limited au poste de Commissaire aux Comptes.

2. L'assemblée générale décide de nommer en remplacement au poste de Commissaire aux Comptes la société Jawer Consulting SA ayant son siège au 241, route de Longwy L-1941 Luxembourg et ce jusqu'à l'assemblée à tenir en 2015.

3. L'assemblée constate le changement d'adresse professionnelle de Monsieur François DIFFERDANGE du 6, rue Jean-Pierre Brasseur, L-1258 Luxembourg au 241, route de Longwy, L-1941 Luxembourg et décide de renouveler son mandat d'administrateur ainsi que les mandats d'administrateurs de Monsieur TOM DONOVAN, demeurant Glenvara Park Knocklyon 79 Dublin Irlande et Monsieur Pascal HENNUY, demeurant professionnellement 241, route de Longwy, L-1941 Luxembourg et ce jusqu'à l'assemblée à tenir en 2015.

4. L'assemblée décide de renouveler le mandat d'administrateur délégué de Monsieur Pascal HENNUY, demeurant professionnellement 241, route de Longwy L-1941 Luxembourg et ce jusqu'à l'assemblée à tenir en 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009025343/4181/25.

Enregistré à Luxembourg, le 11 février 2009, réf. LSO-DB03932. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090026831) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2009.

**MTP S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8049 Strassen, 1, rue Marie Curie.

R.C.S. Luxembourg B 89.913.

—  
Il résulte des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire du 1<sup>er</sup> juillet 2008 que le conseil d'administration se compose des personnes suivantes, réparties en deux catégories:

*Administrateurs de catégorie A*

- M. Louis-Marie Piron, entrepreneur, demeurant à, Frênes, 5, B-6852 Opont
- M. Philippe Boulard, employé privé, demeurant à, 25, rue Lafayette, B-5580 Rochefort

*Administrateurs de catégorie B*

- Mme Ursula Gilpin, administrateur de sociétés, demeurant à, 4, rue Hoimesbusch, L-5371 Schuttrange
- M. Robert Federspiel, promoteur, demeurant à, 11, rue Hicht, L-6238 Breidweiler

Les mandats confiés prendront fin lors de l'assemblée générale ordinaire de 2013.

Il résulte des résolutions de la réunion du conseil d'administration tenu à l'issue de l'assemblée générale ordinaire du 1<sup>er</sup> juillet 2008 que:

- 1. M. Robert Federspiel a été nommé administrateur délégué de la société. Le mandat ainsi confié prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire de 2013.



2. La société sera valablement engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes d'un administrateur de catégorie A et d'un administrateur de catégorie B; la co-signature de Monsieur Robert Federspiel est obligatoire sur tous les documents engageant la société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 12 février 2009.

Jean-Michel Dangis

Comptable

Référence de publication: 2009025207/2407/29.

Enregistré à Luxembourg, le 13 février 2009, réf. LSO-DB04839. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090027001) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2009.

**Luxolens S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8715 Everlange, 16, rue de la Halte.

R.C.S. Luxembourg B 144.199.

—  
*Extrait de l'Assemblée générale extraordinaire du 9 février 2009*

L'an deux mille neuf, le neuf-février.

Les associés de la société à responsabilité limitée Luxolens, S.à r.l. ont tenu une assemblée générale extraordinaire et ont pris les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée générale extraordinaire des associés ont accepté la démission de Monsieur Johannes Hacker, demeurant à 16, rue de la Halte, L-8715 Everlange de sa fonction de gérant administratif.

*Deuxième résolution*

L'assemblée générale extraordinaire des associés décide de nommer Madame Catherine Luppens demeurant à 8, rue M. Thiry, B-1420 Braine- l'Alleud, en sa fonction de gérante administrative à durée illimitée.

*Troisième résolution*

L'assemblée constate que suite à la cession de parts sociales sous seing privé du 9 février 2009, Monsieur Johannes Hacker, demeurant à 16, rue de la Halte, L-8715 Everlange, a cédé soixante deux (62) parts sociales à Madame Catherine Luppens, demeurant à 8, rue M. Thiry, B-1420 Braine- l'Alleud et soixante et une (61) parts sociales à Monsieur François Malchaire, demeurant à 8, rue M. Thiry, B-1420 Braine-l'Alleud.

Cette cession de parts sociales est approuvée conformément à l'article sept (7) des statuts et les associés la considèrent comme dûment signifiée à la société, conformément à l'article 1690 du code civil et à l'article 190 de la loi sur les sociétés commerciales.

Les cessionnaires susdits sont propriétaires des parts sociales leur cédées à partir de la date de la cession.

Hacker / Luppens / .

Référence de publication: 2009025206/9938/29.

Enregistré à Luxembourg, le 16 février 2009, réf. LSO-DB05489. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090027056) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2009.

**Jefferies Umbrella Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 34.758.

—  
*Extrait des résolutions prises par l'Assemblée Générale Statutaire le 12 janvier 2009*

Il est décidé:

- de réélire en tant qu'Administrateurs jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de 2010:

\* Messieurs Pier-Luigi Adolfo Quattropiani, résidant professionnellement 12, Uraniastrasse CH-8023 Zurich;

\* Monsieur Adrian Hope, résidant professionnellement Bracken House One Friday Street EC4 M9 JA Londres, Grande-Bretagne;

\* Messieurs Rafik Fischer résidant professionnellement 43, boulevard Royal, L-2955 Luxembourg.

\* Monsieur André Schmit, résidant professionnellement 11, rue Aldringen, L-2960 Luxembourg.

\* Monsieur Justin Van Wijngaarden, résidant professionnellement 68, Upper Thames Street EC4V 3BJ London, Royaume-Uni

- de réélire en tant que Réviseur d'Entreprises agréé jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de 2010, Ernst & Young, Luxembourg.

Certifié conforme et sincère  
Pour JEFFERIES UMBRELLA FUND  
KREDIETRUST LUXEMBOURG S.A.  
Signatures

Référence de publication: 2009025186/526/25.

Enregistré à Luxembourg, le 28 janvier 2009, réf. LSO-DA09951. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090027096) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2009.

**Invirex Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 37.969.

—  
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue extraordinairement en date du 6 février 2009, que:

Sont réélus Administrateurs pour une durée d'une année, leurs mandats prenant fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2009:

- Monsieur François WINANDY, diplômé EDHEC, demeurant professionnellement au 25, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg,

- Madame Mireille GEHLEN, licenciée en Administration des Affaires, demeurant professionnellement au 25, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg.

- Monsieur Thierry JACOB, diplômé de l'Institut Commercial de Nancy, demeurant professionnellement au 25, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg.

Est réélu Commissaire aux Comptes pour la même période:

- H.R.T. Révision S.A., avec siège social au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg.

Luxembourg, le 6 février 2009.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2009025357/802/25.

Enregistré à Luxembourg, le 10 février 2009, réf. LSO-DB03555. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090026484) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2009.

**Corporate Express Luxembourg Finance S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 84.831.

—  
*Extract of the resolutions taken by the sole Shareholder as at December 30<sup>th</sup>, 2008*

- The resignation of the company LOUV S. à r.l., a limited company under Luxembourg law with registered office at 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg as a B Manager is accepted.

- Mr Philippe STANKO, private employee, residing professionally at 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, born on January 15<sup>th</sup>, 1977 in Wittlich, Germany is appointed as a new B Manager

- The professional address of the following B Managers be modified as follows:

\* Mr Alain RENARD, private employee, residing professionally at 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg.

**Suit la traduction française de ce qui précède**

- La démission de LOUV S. à r.l., société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg en tant que gérant B est acceptée.

- La nomination de Monsieur Philippe STANKO, employé privé, avec adresse professionnelle au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, né le 15 janvier 1977 à Wittlich, Allemagne, en tant que gérant de catégorie B est acceptée.

- L'adresse professionnelle du gérant B est modifiée comme suit:

\* Monsieur Alain RENARD, employé privé, avec adresse professionnelle au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg.

30 décembre 2008.

Certifiée sincère et conforme

CORPORATE EXPRESS LUXEMBOURG FINANCE S.à r.l.

Signature / Signature

Class A Manager / Class B Manager

Référence de publication: 2009024910/795/29.

Enregistré à Luxembourg, le 6 février 2009, réf. LSO-DB02741. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(090026289) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2009.

### **Orangefield Trust (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 28.967.

*Extrait des résolutions prises lors de la réunion du conseil d'administration du 30 janvier 2009*

Le Conseil d'administration a défini la liste des personnes de catégorie B autorisées à signer au nom de la société comme suit:

Denis Brettnacher

Christel Girardeaux

Bérénice Kunnari

Pieter van Nugteren

Orino Bouwmeister

La société est valablement engagée par la signature conjointe de deux signatures A ou la signature conjointe d'une signature A et d'une signature B.

*Pour la société*

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2009024842/655/22.

Enregistré à Luxembourg, le 9 février 2009, réf. LSO-DB03128. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(090026748) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2009.

### **LuxcoSITQ 3, Société Civile.**

**Capital social: EUR 50.000,00.**

Siège social: L-2121 Luxembourg, 208, Val des Bons Malades.

R.C.S. Luxembourg E 3.968.

En date du 17 novembre 2008, à l'occasion de l'assemblée générale extraordinaire des associés de la Société (l'Assemblée), l'Assemblée a décidé de procéder à l'augmentation de capital social de la Société d'un montant de EUR 30.000 (trente mille euros) afin de porter le capital social de son montant actuel de EUR 20.000 (vingt mille euros) représenté par 20.000 (vingt mille) parts sociales, ayant une valeur nominale de EUR 1 (un euro) chacune, à un montant de EUR 50.000 (cinquante mille euros) par la création et l'émission de 30.000 (trente mille) nouvelles parts sociales (les Nouvelles Parts Sociales) d'une valeur nominale de EUR 1 (un) chacune.

L'Assemblée a en outre décidé d'accepter et d'enregistrer la souscription et la libération des 30.000 (trente mille) Nouvelles Parts Sociales effectuées par EuroSITQ Finances, au moyen d'un apport en numéraire d'un montant total de EUR 30.000 (trente mille euros).

Enfin, l'Assemblée a décidé de modifier l'article 6 des statuts de la Société, afin d'y refléter les modifications ci-dessus. Il aura désormais la teneur suivante:

"Le capital social de la Société est fixé à la somme de EUR 50.000 (cinquante mille euros) représenté par 50.000 parts sociales d'une valeur de 1 (un) euro chacune.

En raison de leurs apports, il est attribué 1 (une) part sociale à EuroSITQ et 49.999 (quarante neuf mille neuf cent quatre vingt dix neuf) parts sociales à EuroSITQ Finances.

Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées par apport en espèces, de sorte que la somme de EUR 50.000 (cinquante mille euros) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ainsi que les associés le reconnaissent."

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait  
LuxcoSITQ 3  
Signature  
Un mandataire

Référence de publication: 2009007580/5499/32.

Enregistré à Luxembourg, le 5 janvier 2009, réf. LSO-DA00632. - Reçu 152,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090004569) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2009.

### **Rental Company S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8070 Bertrange, 29, Zone Artisanale Bourmicht.

R.C.S. Luxembourg B 65.302.

*Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 15 décembre 2008*

Sont nommés administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 août 2009:

- Monsieur Michel CROISE, administrateur de sociétés, demeurant au 48, rue Josse Impens, B-1030 Scharbeek, Belgique, Président et Administrateur Délégué;

- Monsieur Marc PONCE, directeur général pour le Luxembourg, demeurant au 67, rue de l'Institut Molitor, B-6717 Attert;

- Monsieur Johannes RIJNIERSE, directeur, demeurant à Manegelaantje 2, 3062 CV Rotterdam, Pays-Bas.

Est nommée commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 août 2009:

- PRICEWATERHOUSECOOPERS S.à r.l., 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bertrange, le 15 décembre 2008.

Signature.

Référence de publication: 2009024847/534/22.

Enregistré à Luxembourg, le 11 février 2009, réf. LSO-DB03840. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090027087) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2009.

### **PB4 S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 98.451.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue de manière extraordinaire le 12 janvier 2009.*

*Résolutions.*

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide d'élire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2010 comme suit:

*Conseil d'administration:*

M. Marco Gostoli, employé privé, né le 8 juillet 1960 à Pordenone (Italie), demeurant professionnellement 19-21 Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, président;

M. Luca Antognoni, employé privé, né le 13 juillet 1978 à Fano (Italie), demeurant professionnellement 19-21 Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, administrateur;

M. Sébastien Schaack, employé privé, né le 22 juillet 1978 à Thionville (France), demeurant professionnellement 19-21 Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, administrateur;

Mme Manuela D'Amore, employée privée, née le 4 mars 1972 à Rome (Italie), demeurant professionnellement 19-21 Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, administrateur; Mme Elisiana Pedone, employée privée, née le 30 avril 1982 à Trani (Italie), demeurant professionnellement 19-21 Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, administrateur.

Commissaire aux comptes:

ComCo S.A., 5 rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme  
Société Européenne de Banque  
Société Anonyme  
Banque domiciliataire  
Signatures

Référence de publication: 2009024747/24/32.

Enregistré à Luxembourg, le 9 février 2009, réf. LSO-DB02928. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090026052) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2009.

**Autonomy S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 80.000,00.**

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 116.038.

Dans le cadre d'une cession d'actions, l'actionnaire CONCERTO INVESTMENT TRADING LIMITED cède 800 parts sociales à un nouvel actionnaire BERMUDA TRUST COMPANY LIMITED, acting as Trustee of the trust THE CANTO TRUST.

Le capital social de la société AUTONOMY S.à R.L. se répartit, à dater du 1<sup>er</sup> décembre 2008, de la manière suivante:

BERMUDA TRUST COMPANY LIMITED, acting as Trustee of the trust THE CANTO TRUST 6 Front Street, Hamilton HM11, Bermuda .....	800 parts sociales
TOTAL .....	800 parts sociales

Le 1<sup>er</sup> décembre 2008.

Certifié sincère et conforme  
POUR AUTONOMY S.à R.L.  
SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A.  
Signatures

Référence de publication: 2009024909/795/22.

Enregistré à Luxembourg, le 22 décembre 2008, réf. LSO-CX09156. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090026285) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2009.

**LuxcoSITQ 5, Société Civile.**

**Capital social: EUR 50.000,00.**

Siège social: L-2121 Luxembourg, 208, Val des Bons Malades.

R.C.S. Luxembourg E 3.970.

En date du 17 novembre 2008, à l'occasion de l'assemblée générale extraordinaire des associés de la Société (l'Assemblée), l'Assemblée a décidé de procéder à l'augmentation de capital social de la Société d'un montant de EUR 30.000 (trente mille euros) afin de porter le capital social de son montant actuel de EUR 20.000 (vingt mille euros) représenté par 20.000 (vingt mille) parts sociales, ayant une valeur nominale de EUR 1 (un euro) chacune, à un montant de EUR 50.000 (cinquante mille euros) par la création et l'émission de 30.000 (trente mille) nouvelles parts sociales (les Nouvelles Parts Sociales) d'une valeur nominale de EUR 1 (un) chacune.

L'Assemblée a en outre décidé d'accepter et d'enregistrer la souscription et la libération des 30.000 (trente mille) Nouvelles Parts Sociales effectuées par EuroSITQ Finances, au moyen d'un apport en numéraire d'un montant total de EUR 30.000 (trente mille euros).

Enfin, l'Assemblée a décidé de modifier l'article 6 des statuts de la Société, afin d'y refléter les modifications ci-dessus. Il aura désormais la teneur suivante:

"Le capital social de la Société est fixé à la somme de EUR 50.000 (cinquante mille euros) représenté par 50.000 parts sociales d'une valeur de 1 (un) euro chacune.

En raison de leurs apports, il est attribué 1 (une) part sociale à EuroSITQ et 49.999 (quarante neuf mille neuf cent quatre vingt dix neuf) parts sociales à EuroSITQ Finances.

Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées par apport en espèces, de sorte que la somme de EUR 50.000 (cinquante mille euros) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ainsi que les associés le reconnaissent."

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait  
LuxcoSITQ 5  
Signature  
*Un administrateur*

Référence de publication: 2009007578/5499/32.

Enregistré à Luxembourg, le 5 janvier 2009, réf. LSO-DA00638. - Reçu 152,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(090004564) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2009.

**Nycomed S.C.A., SICAR, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 122.509.

—  
EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par le Conseil d'Administration de la société en date du 27 novembre 2008 que le siège social de la société est transféré du 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg au 412F, route d'Esch, L-1030 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour Nycomed S.C.A., SICAR*  
Signature  
*Mandataire*  
S G G S.A.  
412F, route d'Esch  
L-2086 LUXEMBOURG  
Signature

Référence de publication: 2009024969/795/22.

Enregistré à Luxembourg, le 11 février 2009, réf. LSO-DB04008. - Reçu 14,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(090026248) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2009.

**LuxcoSITQ 4, Société Civile.**

**Capital social: EUR 50.000,00.**

Siège social: L-2121 Luxembourg, 208, Val des Bons Malades.

R.C.S. Luxembourg E 3.969.

—  
En date du 17 novembre 2008, à l'occasion de l'assemblée générale extraordinaire des associés de la Société (l'Assemblée), l'Assemblée a décidé de procéder à l'augmentation de capital social de la Société d'un montant de EUR 30.000 (trente mille euros) afin de porter le capital social de son montant actuel de EUR 20.000 (vingt mille euros) représenté par 20.000 (vingt mille) parts sociales, ayant une valeur nominale de EUR 1 (un euro) chacune, à un montant de EUR 50.000 (cinquante mille euros) par la création et l'émission de 30.000 (trente mille) nouvelles parts sociales (les Nouvelles Parts Sociales) d'une valeur nominale de EUR 1 (un) chacune.

L'Assemblée a en outre décidé d'accepter et d'enregistrer la souscription et la libération des 30.000 (trente mille) Nouvelles Parts Sociales effectuées par EuroSITQ Finances, au moyen d'un apport en numéraire d'un montant total de EUR 30.000 (trente mille euros).

Enfin, l'Assemblée a décidé de modifier l'article 6 des statuts de la Société, afin d'y refléter les modifications ci-dessus. Il aura désormais la teneur suivante:

"Le capital social de la Société est fixé à la somme de EUR 50.000 (cinquante mille euros) représenté par 50.000 parts sociales d'une valeur de 1 (un) euro chacune.

En raison de leurs apports, il est attribué 1 (une) part sociale à EuroSITQ et 49.999 (quarante neuf mille neuf cent quatre vingt dix neuf) parts sociales à EuroSITQ Finances.

Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées par apport en espèces, de sorte que la somme de EUR 50.000 (cinquante mille euros) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ainsi que les associés le reconnaissent."

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait  
LuxcoSITQ 4  
Signature  
Un mandataire

Référence de publication: 2009007579/5499/32.

Enregistré à Luxembourg, le 5 janvier 2009, réf. LSO-DA00634. - Reçu 152,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090004567) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2009.

**Basiliko Glenalla S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 20.000,00.**

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 115.830.

—  
EXTRAIT

Les gérants, dans leurs résolutions circulaires du 9 février 2009, ont décidé de transférer avec effet au 1<sup>er</sup> février 2009, le siège social de la société actuellement sis au 3-5, place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg, et qui sera désormais au:

- 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg.

Par voie de conséquence, l'adresse professionnelle de leurs gérants, à savoir Monsieur Henri GRISIUS et Monsieur Manuel HACK, est également modifiée avec effet au 1<sup>er</sup> février 2009 et sera à partir de cette date au:

- 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg.

Luxembourg, le 10 février 2009.

Pour BASILIKO GLENALLA S.à.r.l.  
Société à responsabilité limitée  
Signature

Référence de publication: 2009024959/833/22.

Enregistré à Luxembourg, le 12 février 2009, réf. LSO-DB04306. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090026678) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2009.

**LuxcoSITQ 6, Société Civile.**

**Capital social: EUR 50.000,00.**

Siège social: L-2121 Luxembourg, 208, Val des Bons Malades.

R.C.S. Luxembourg E 3.971.

En date du 17 novembre 2008, à l'occasion de l'assemblée générale extraordinaire des associés de la Société (l'Assemblée), l'Assemblée a décidé de procéder à l'augmentation de capital social de la Société d'un montant de EUR 30.000 (trente mille euros) afin de porter le capital social de son montant actuel de EUR 20.000 (vingt mille euros) représenté par 20.000 (vingt mille) parts sociales, ayant une valeur nominale de EUR 1 (un euro) chacune, à un montant de EUR 50.000 (cinquante mille euros) par la création et l'émission de 30.000 (trente mille) nouvelles parts sociales (les Nouvelles Parts Sociales) d'une valeur nominale de EUR 1 (un) chacune.

L'Assemblée a en outre décidé d'accepter et d'enregistrer la souscription et la libération des 30.000 (trente mille) Nouvelles Parts Sociales effectuées par EuroSITQ Finances, au moyen d'un apport en numéraire d'un montant total de EUR 30.000 (trente mille euros).

Enfin, l'Assemblée a décidé de modifier l'article 6 des statuts de la Société, afin d'y refléter les modifications ci-dessus. Il aura désormais la teneur suivante:

"Le capital social de la Société est fixé à la somme de EUR 50.000 (cinquante mille euros) représenté par 50.000 parts sociales d'une valeur de 1 (un) euro chacune.

En raison de leurs apports, il est attribué 1 (une) part sociale à EuroSITQ et 49.999 (quarante neuf mille neuf cent quatre vingt dix neuf) parts sociales à EuroSITQ Finances.

Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées par apport en espèces, de sorte que la somme de EUR 50.000 (cinquante mille euros) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ainsi que les associés le reconnaissent."

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait  
LuxcoSITQ 6  
Signature  
Un mandataire

Référence de publication: 2009007577/5499/32.

Enregistré à Luxembourg, le 5 janvier 2009, réf. LSO-DA00640. - Reçu 152,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090004561) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2009.

**Sinf S.A.H., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1445 Strassen, 3, rue Thomas Edison.

R.C.S. Luxembourg B 79.913.

L'assemblée générale tenue le 10 décembre 2008 a reconduit les mandats de:

M. Jean REUTER, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-1445 Strassen, 3 rue Thomas Edison, en tant qu'administrateur, administrateur délégué et l'a nommé président du Conseil d'administration;

M. Georges REUTER, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-1445 Strassen, 3 rue Thomas Edison, en tant qu'administrateur;

M. Francis CLAUSSE, expert-comptable demeurant professionnellement à L-1445 Strassen, 3 rue Thomas Edison, en tant qu'administrateur;

Mme Simone EVEN, employée privée, demeurant professionnellement à L-1445 Strassen, 3 rue Thomas Edison, en tant que commissaire;

tous actuellement en fonction, pour une nouvelle période de 6 ans, jusqu'à l'assemblée se tenant en 2014.

Pour extrait conforme  
Signature  
L'administrateur délégué

Référence de publication: 2009024920/517/22.

Enregistré à Luxembourg, le 29 décembre 2008, réf. LSO-CX10533. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090026624) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2009.

**LuxcoSITQ 2, Société Civile.**

**Capital social: EUR 50.000,00.**

Siège social: L-2121 Luxembourg, 208, Val des Bons Malades.

R.C.S. Luxembourg E 3.967.

En date du 17 novembre 2008, à l'occasion de l'assemblée générale extraordinaire des associés de la Société (l'Assemblée), l'Assemblée a décidé de procéder à l'augmentation de capital social de la Société d'un montant de EUR 30.000 (trente mille euros) afin de porter le capital social de son montant actuel de EUR 20.000 (vingt mille euros) représenté par 20.000 (vingt mille) parts sociales, ayant une valeur nominale de EUR 1 (un euro) chacune, à un montant de EUR 50.000 (cinquante mille euros) par la création et l'émission de 30.000 (trente mille) nouvelles parts sociales (les Nouvelles Parts Sociales) d'une valeur nominale de EUR 1 (un) chacune.

L'Assemblée a en outre décidé d'accepter et d'enregistrer la souscription et la libération des 30.000 (trente mille) Nouvelles Parts Sociales effectuées par EuroSITQ Finances, au moyen d'un apport en numéraire d'un montant total de EUR 30.000 (trente mille euros).

Enfin, l'Assemblée a décidé de modifier l'article 6 des statuts de la Société, afin d'y refléter les modifications ci-dessus. Il aura désormais la teneur suivante:

"Le capital social de la Société est fixé à la somme de EUR 50.000 (cinquante mille euros) représenté par 50.000 parts sociales d'une valeur de 1 (un) euro chacune.

En raison de leurs apports, il est attribué 1 (une) part sociale à EuroSITQ et 49.999 (quarante neuf mille neuf cent quatre vingt dix neuf) parts sociales à EuroSITQ Finances.

Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées par apport en espèces, de sorte que la somme de EUR 50.000 (cinquante mille euros) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ainsi que les associés le reconnaissent."



Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait  
LuxcoSITQ 2  
Signature  
Un mandataire

Référence de publication: 2009007581/5499/32.

Enregistré à Luxembourg, le 5 janvier 2009, réf. LSO-DA00624. - Reçu 152,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090004571) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2009.

**Pharmeg Holding S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 68.225.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 17 décembre 2008*

Sont nommés administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2008:

- Monsieur Kurt Alexander ENGELHORN, demeurant professionnellement au 8-13, New Inn Street, EC2A 3PY Londres (GB);

- Monsieur Franz X.STIRNIMANN, demeurant professionnellement au 53 Alemannenweg, CH-8803 Rüschlikon-Zürich;

- Monsieur John SEIL, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, Luxembourg.

Est nommée commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2008:

- MONTBRUN REVISION S.à.r.l., 2, avenue Charles de Gaulle, Luxembourg.

Luxembourg, le 6 février 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009024856/534/22.

Enregistré à Luxembourg, le 12 février 2009, réf. LSO-DB04163. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090026998) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2009.

**LuxcoSITQ 1, Société Civile.**

**Capital social: EUR 130.000,00.**

Siège social: L-2121 Luxembourg, 208, Val des Bons Malades.

R.C.S. Luxembourg E 3.966.

En date du 17 novembre 2008, à l'occasion de l'assemblée générale extraordinaire des associés de la Société (l'Assemblée), l'Assemblée a décidé de procéder à l'augmentation de capital social de la Société d'un montant de EUR 30.000 (trente mille euros) afin de porter le capital social de la Société de son montant actuel de EUR 100.000 (cent mille euros), représenté par 100.000 (cent mille) parts sociales ayant une valeur nominale de EUR 1 (un euro) chacune, à un montant de EUR 130.000 (cent trente mille euros), au moyen de la création et de l'émission de 30.000 (trente mille) nouvelles parts sociales (les Nouvelles Parts Sociales) d'une valeur nominale de EUR 1 (un) chacune.

L'Assemblée a en outre décidé d'accepter et d'enregistrer la souscription et la libération des 30.000 (trente mille) Nouvelles Parts Sociales effectuées par EuroSITQ Finances, au moyen d'un apport en numéraire d'un montant total de EUR 30.000 (trente mille euros).

Enfin, l'Assemblée a décidé de modifier l'article 6 des statuts de la Société, afin d'y refléter les modifications ci-dessus. Il aura désormais la teneur suivante:

"Le capital social de la Société est fixé à la somme de EUR 130.000 (cent trente mille euros) représenté par 130.000 parts sociales d'une valeur de 1 (un) euro chacune.

En raison de leurs apports, il est attribué 1 (une) part sociale à EuroSITQ et 129.999 (cent vingt neuf mille neuf cent quatre vingt dix neuf) parts sociales à EuroSITQ Finances.

Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées par apport en espèces, de sorte que la somme de EUR 130.000 (cent trente mille euros) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ainsi que les associés le reconnaissent."

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait  
LuxcoSITQ 1  
Signature  
*Un mandataire*

Référence de publication: 2009007582/5499/32.

Enregistré à Luxembourg, le 5 janvier 2009, réf. LSO-DA00622. - Reçu 152,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090004573) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 janvier 2009.

**UBP Multifunds, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 86.602.

*Extrait de la résolution du Conseil d'Administration avec effet au 22 décembre 2008*

A la suite de l'autorisation que l'Assemblée des actionnaires de UBP MULTIFUNDS, en sa séance du 28 novembre 2008 a donné au Conseil d'administration de nommer conformément aux dispositions de l'article 60, paragraphe 4, de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée, concernant les sociétés commerciales, Monsieur Pierre Berger et Monsieur Daniel Van Hove, tous deux administrateurs de la Société, comme délégués à la gestion journalière des affaires de la Société, le Conseil d'administration a nommé Monsieur Pierre Berger et Monsieur Daniel Van Hove aux fonctions de délégués à la gestion journalière des affaires de UBP MULTIFUNDS leur attribuant les responsabilités de Membres Dirigeants de UBP MULTIFUNDS conformément aux dispositions réglementaires régissant les organismes de placements collectifs.

Les Membres Dirigeants disposeront de la signature conjointe à deux (deux membres dirigeants) et la durée de leur mandat est approuvée jusqu'à l'assemblée générale de 2009.

A la date du 22 décembre 2008, le Conseil d'administration ainsi que le Comité des Membres Dirigeants sont composés comme suit:

- M. André Gigon, Président, demeurant professionnellement au 96-98, rue du Rhône à CH-1211 Genève
- M. Pierre Berger, Administrateur-délégué, demeurant professionnellement au 96-98, rue du Rhône à CH-1211 Genève
- M. André Labranche, Administrateur, demeurant professionnellement au 18, boulevard Royal à L-2449 Luxembourg
- M. Daniel Van Hove, Administrateur-délégué, demeurant professionnellement au 370, route de Longwy à L-1940 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 février 2009.

Pour extrait sincère et conforme  
*Pour Le Conseil d'Administration*  
Union Bancaire Privée (Luxembourg) S.A.  
*Domiciliataire*  
Signature

Référence de publication: 2009024725/1670/34.

Enregistré à Luxembourg, le 11 février 2009, réf. LSO-DB04029. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090026046) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2009.

**Rodina (Luxembourg) II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 24.451,46.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 2A, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 129.961.

*Extrait des décisions écrites du gérant unique du 26 janvier 2009*

Il résulte des décisions écrites du gérant unique de la Société que:

*Résolution unique*

Le gérant unique décide de transférer le siège social de la Société du 24, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg au 2A, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 février 2009.

Pour la société  
Signature  
Un mandataire

Référence de publication: 2009023629/1729/20.

Enregistré à Luxembourg, le 9 février 2009, réf. LSO-DB02801. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090025166) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2009.

**Taufin International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1330 Luxembourg, 31, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 52.951.

Par décision du Conseil d'Administration tenu le 29 janvier 2009 à 11.00 heures au siège social de la société, il a été décidé de:

- démissionner Monsieur Jonathan LEPAGE, employé privé, né le 27 août 1975 à Namur en Belgique, résidant professionnellement au 19-21, Boulevard du Prince Henri à L-1724 Luxembourg de sa fonction d'administrateur.
- coopter comme nouvel administrateur, avec effet immédiat, Monsieur Luca ANTOGNONI, né le 13 juillet 1978 à Fano en Italie, résidant professionnellement au 19/21 boulevard du Prince Henri, L-1724, Luxembourg, son mandat ayant la même échéance que celui de son prédécesseur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Taufin International S.A.,  
Société Anonyme  
Signatures

Référence de publication: 2009024745/24/20.

Enregistré à Luxembourg, le 9 février 2009, réf. LSO-DB02917. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090026012) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2009.

**Honeybee Participations S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 15.000,00.**

Siège social: L-2550 Luxembourg, 52-54, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 114.307.

In the year two thousand and eight on the twenty-third day of December.

Before Us Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the members of Honeybee Participations S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) having its registered office at 52-54, avenue du X Septembre, L-2550 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 114.307, incorporated pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, on December 23, 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations dated May 18, 2006, under number 975 page 46776 (the Company). The articles of association of the Company have been lastly amended by a deed received by Maître Henri Hellinckx on December 27, 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations dated March 13, 2008, under number 628 page 30118.

THERE APPEARED:

- Mr François Gouilliard residing at 35 Woodford Square, London W14 8DP, United Kingdom,
  - Mr Olivier Chrestien de Beauminy residing at 28 Brookville Road, London SW6 7BJ, United Kingdom,
- (together the Members),

Hereby represented by Sophie Arvieux, lawyer, with professional address at 14 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, by virtue of two powers of attorney given under private seal,

which powers of attorney, after having been signed ne varietur by the proxy holder acting on behalf of the appearing parties and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The Members have requested the undersigned notary to record the following:

- I. That the Members hold all the corporate units in the capital of the Company.

II. That the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Waiver of convening notices;

2. Reduction of the capital of the Company by an amount of five thousand euro (EUR 5,000.-) in order to bring the capital from its present amount of twenty thousand euro (EUR 20,000.-) represented by (i) five hundred (500) ordinary corporate units, (ii) one hundred (100) corporate units of class A tracking corporate units, (iii) one hundred (100) corporate units of class B tracking corporate units and (iv) one hundred (100) corporate units of class C tracking corporate units with a par value of twenty-five euro (EUR 25) each to fifteen thousand euro (EUR 15,000.-) represented by (i) five hundred (500) ordinary corporate units and (ii) one hundred (100) corporate units of class C tracking corporate units with a par value of twenty-five euro (EUR 25) each, by way of the redemption and the subsequent cancellation by the Company of one hundred (100) corporate units of class A tracking corporate units and one hundred (100) corporate units of class B tracking corporate units, with payment of the par value and the redemption price of (i) one hundred (100) corporate units of class A tracking corporate units and (ii) one hundred (100) corporate units of class B tracking corporate units, to be determined by the managers of the Company in the conditions set forth in article 7.1. of the articles of association of the Company, to the Members;

3. Amendment of article 6.1. of the articles of association of the Company in order to reflect the above capital reduction and cancellation of classes A and B tracking corporate units;

4. Amendment of the corporate unit register of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company, any lawyer or employee of Loyens & Loeff and any employee of Wilmington Trust SP Services (Luxembourg) S.A., acting individually, to proceed on behalf of the Company to the registration of the cancelled corporate units in the corporate unit register of the Company; and

5. Miscellaneous.

III. That the Members have unanimously taken the following resolutions:

*First resolution*

The entirety of the corporate capital being represented at the present Meeting, the Meeting waives the convening notices, the Members represented considering themselves as duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda which has been communicated to them in advance.

*Second resolution*

The Members resolve to reduce and hereby reduce the capital of the Company by an amount of five thousand euro (EUR 5,000.-) in order to bring the capital from its present amount of twenty thousand euro (EUR 20,000.-) represented by (i) five hundred (500) ordinary corporate units, (ii) one hundred (100) corporate units of class A tracking corporate units, (iii) one hundred (100) corporate units of class B tracking corporate units and (iv) one hundred (100) corporate units of class C tracking corporate units with a par value of twenty-five euro (EUR 25) each to fifteen thousand euro (EUR 15,000.-) represented by (i) five hundred (500) ordinary corporate units and (ii) one hundred (100) corporate units of class C tracking corporate units with a par value of twenty-five euro (EUR 25) each, by way of the redemption and the subsequent cancellation by the Company of one hundred (100) corporate units of class A tracking corporate units and one hundred (100) corporate units of class B tracking corporate units with payment of the par value and the redemption price of (i) one hundred (100) corporate units of class A tracking corporate units and (ii) one hundred (100) corporate units of class B tracking corporate units, determined by the managers of the Company in the conditions set forth in article 7.1. of the articles of association of the Company, to the Members.

The Members acknowledge and confirm that after the payment of the par value and the redemption price, as determined by the managers of the Company, of the class A tracking corporate units and the class B tracking corporate units, to the Members, sufficient profits will remain available to proceed with (i) the allocation of five per cent of the Company's annual net profits to the statutory reserve and (ii) the reimbursement of the Company's retained losses, such allocation and reimbursement to be decided by the Members at the annual general meeting of the Members approving the Company's annual accounts for the financial year ending December 31, 2008.

The Members resolve to record that the shareholding in the Company is, further to the capital reduction and the subsequent cancellation of the one hundred (100) corporate units of class A tracking corporate units and of the one hundred (100) corporate units of class B tracking corporate units, as follows:

	Ordinary corporate units	Class C tracking corporate units
François Gouilliard . . . . .	250	50
Olivier Chrestien de Beauminy . . . . .	250	50
Total . . . . .	500	100

*Third resolution*

As a consequence of the foregoing resolutions, the Members resolve to amend article 6.1. of the Articles so that it shall henceforth read as follows:

" **Art. 6.1. Subscribed and authorised capital.** The Company's capital is set at fifteen thousand euro (EUR 15,000.-) represented by (i) five hundred (500) ordinary corporate units and (ii) one hundred (100) corporate units of Class C tracking corporate units with a par value of twenty-five euro (EUR 25) each."

*Fourth resolution*

The Members resolve to amend the corporate unit register of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company, any lawyer or employee of Loyens & Loeff and any employee of Wilmington Trust SP Services (Luxembourg) S.A., acting individually, to proceed on behalf of the Company to the registration of the cancelled corporate units in the corporate unit register of the Company.

*Estimate of costs*

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately EUR 1,000.-

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, the proxyholder of the appearing parties signed together with us, the notary, the present original deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille huit, le vingt-trois décembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des associés de Honeybee Participations S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social au 52-54, avenue du X Septembre, L-2550 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 114.307, constituée suivant un acte de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, le 23 décembre 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date du 18 mai 2006 sous le numéro 975 page 46776 (la Société). Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant un acte reçu par Maître Henri Hellinckx le 27 décembre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date du 13 mars 2008, sous le numéro 628 page 30118.

**ONT COMPARU:**

- Monsieur François Gouilliard, ayant sa résidence au 35 Woodsford Square, Londres W14 8DP, Royaume-Uni,
- Monsieur Olivier Chrestien de Beauminy, ayant sa résidence au 28 Brookville Road, Londres SW6 7BJ, Royaume-Uni,

(ensemble les Associés),

ici représentés par Sophie Arvieux, avocat, ayant son adresse professionnelle au 14, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, en vertu de deux procurations sous seing privé,

lesdites procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire agissant pour le compte des parties comparantes et par le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être enregistrées avec celui-ci.

Les Associés ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. Que les Associés détiennent toutes les parts sociales dans le capital de la Société.

II. Que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. Renonciation aux formalités de convocation;

2. Réduction du capital de la Société d'un montant de cinq mille euros (EUR 5.000,-) afin de porter le capital de son montant actuel de vingt mille euros (EUR 20.000,-) représenté par (i) cinq cents (500) parts sociales ordinaires, (ii) cent (100) parts sociales traçantes de classe A, (iii) cent (100) parts sociales traçantes de classe B et (iv) cent (100) parts sociales traçantes de classe C d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune, à quinze mille euros (EUR 15.000,-) représenté par (i) cinq cents (500) parts sociales ordinaires et (ii) cent (100) parts sociales traçantes de classe C d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune, par le rachat et l'annulation subséquente par la Société de cent (100) parts sociales traçantes de classe A et cent (100) parts sociales traçantes de classe B, avec règlement de la valeur nominale et du prix de rachat de (i) cent (100) parts sociales traçantes de classe A et (ii) cent (100) parts sociales traçantes de classe B, déterminé par les gérants de la Société aux conditions définies à l'article 7.1. des statuts de la Société, aux Associés;

3. Modification de l'article 6.1 des statuts de la Société afin de refléter la réduction de capital ci-dessus et l'annulation des parts sociales traçantes de classes A et B;

4. Modification du registre des parts sociales de la Société afin d'y faire figurer les modifications ci-dessus avec pouvoir et autorité à tout gérant de la Société, à tout avocat ou employé de Loyens & Loeff et à tout employé de Wilmington

Trust SP Services (Luxembourg) S.A., agissant individuellement, de procéder pour le compte de la Société à l'enregistrement des parts sociales annulées dans le registre des parts sociales de la Société; et

5. Divers.

III. Que les Associés ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes à l'unanimité:

*Première résolution*

L'entièreté du capital social étant représentée à la présente Assemblée, l'Assemblée renonce aux formalités de convocation, les Associés représentés se considérant comme dûment convoqués et déclarant avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

*Deuxième résolution*

Les Associés décident de réduire et réduisent par les présentes le capital de la Société d'un montant de cinq mille euros (EUR 5.000,-) afin de porter le capital de son montant actuel de vingt mille euros (EUR 20.000) représenté par (i) cinq cents (500) parts sociales ordinaires, (ii) cent (100) parts sociales traçantes de classe A, (iii) cent (100) parts sociales traçantes de classe B et (iv) cent (100) parts sociales traçantes de classe C d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune, à quinze mille euros (EUR 15.000,-) représenté par (i) cinq cents (500) parts sociales ordinaires et (ii) cent (100) parts sociales traçantes de classe C d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune, par le rachat et l'annulation subséquente par la Société de cent (100) parts sociales traçantes de classe A et cent (100) parts sociales traçantes de classe B, avec règlement du prix de rachat de (i) cent (100) parts sociales traçantes de classe A et (ii) cent (100) parts sociales traçantes de classe B, déterminé par les gérants de la Société aux conditions définies à l'article 7.1. des statuts de la Société, aux Associés.

Les Associés reconnaissent et confirment qu'après paiement de la valeur nominale et du prix de rachat, tel que déterminé par les gérants de la Société, des parts sociales traçantes de classe A et des parts sociales traçantes de classe B, aux Associés, des bénéfices suffisants seront disponibles afin de procéder (i) à l'allocation de cinq pour cent (5%) des bénéfices nets annuels de la Société à la réserve légale et (ii) au remboursement des pertes reportées de la Société, cette allocation et ce remboursement devant être décidés par les Associés lors de l'assemblée générale annuelle des Associés approuvant les comptes annuels de la Société pour l'exercice social se terminant le 31 décembre 2008.

Les Associés décident d'enregistrer que l'actionariat dans la Société se présente, suite à la réduction de capital et l'annulation des cent (100) parts sociales traçantes de classe A et cent (100) parts sociales traçantes de classe B, de la manière suivante:

	Parts sociales ordinaires	Parts sociales traçantes de classe C
François Gouilliard . . . . .	250	50
Olivier Chrestien de Beauminy . . . . .	250	50
Total . . . . .	500	100

*Troisième résolution*

En conséquence des résolutions qui précèdent, les Associés décident de modifier l'article 6.1 des Statuts de sorte qu'il aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 6.1. Capital souscrit et autorisé.** Le capital de la Société est fixé à quinze mille euros (EUR 15.000,-) représenté par (i) cinq cents (500) parts sociales ordinaires et (ii) cent (100) parts sociales traçantes de classe C d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune."

*Quatrième résolution*

Les Associés décident de modifier le registre des parts sociales de la Société afin d'y faire figurer les modifications ci-dessus avec pouvoir et autorité à tout gérant de la Société, à tout avocat ou employé de Loyens & Loeff et à tout employé de Wilmington Trust SP Services (Luxembourg) S.A., agissant individuellement, de procéder pour le compte de la Société à l'enregistrement des parts sociales annulées dans le registre des parts sociales de la Société.

*Estimation des frais*

Les dépenses, frais, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société en conséquence du présent acte sont estimés à environ 1.000.-

Le notaire soussigné qui comprend et parle anglais, déclare qu'à la demande des parties comparantes ci-dessus le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, à la demande des mêmes parties comparantes, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Luxembourg.

Et après lecture faite au mandataire des parties comparantes, ledit mandataire a signé ensemble avec le notaire, l'original du présent acte.

Signé: S. ARVIEUX et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 29 décembre 2008. Relation: LAC/2008/52658. Reçu douze euros (12.- EUR)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR COPIE CONFORME - délivrée aux fins de publication au Mémorial.

Luxembourg, le 14 janvier 2009.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2009013412/242/196.

(090012589) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2009.

**Oogmerk S.A.-SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 37.898.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 8 octobre 2008*

1. Messieurs Christophe Blondeau, né le 28/02/1954 à Anvers, demeurant professionnellement au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg, Romain Thillens, né le 30/10/1952 à Wiltz, demeurant professionnellement au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg, Nour-Eddin Nijar, né le 10/09/1952 à Marrakech, demeurant professionnellement au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg sont nommés avec effet immédiat administrateurs en remplacement de Messieurs Serge CAMAERT et Dominique RANSQUIN ainsi que la société FIDELIN S.A., démissionnaires. Leur mandat viendra à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale statutaire à tenir en l'an 2014.

2. La société GRANT THORNTON TAX & ACCOUNTING S.A., ayant son siège social au 1, rue Nicolas Simmer à L-2538 Luxembourg est nommée avec effet immédiat nouveau Commissaire aux comptes en remplacement de la BANQUE DELEN LUXEMBOURG, démissionnaire. Son mandat viendra à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire annuelle à tenir en l'an 2014.

3. Le siège social est transféré avec effet immédiat au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg.

Certifié sincère et conforme

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2009013987/565/24.

Enregistré à Luxembourg, le 31 octobre 2008, réf. LSO-CV09923. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090013128) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2009.

**HCEPP Luxembourg Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 134.500,00.**

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 76.007.

In the year two thousand and eight, on the seventeenth day of December,

Before us Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

HCEPP Luxembourg Master S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office located at 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under section B number 76.008,

here represented by Mr. Augustin de Longeaux, Maître en droit, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, initialled "ne varietur" by the proxyholder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole shareholder (the "Sole Shareholder") of HCEPP Luxembourg Finance S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) having its registered office located at 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under section B number 76.007 (the "Company"), incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, on May 22, 2000, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 694 of September 26, 2000 and which have been amended for the last time pursuant to a notarial deed of Maître Henri Hellinckx, then notary, residing in Mersch (Grand Duchy of Luxembourg), on November 15, 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 668 of March 31, 2006.

The appearing party representing the entire share capital of the Company then deliberates upon the following agenda:

### Agenda

1. Dissolution of the Company and decision to put the Company into liquidation;
2. Appointment of a liquidator and fixing of the term of his mandate;
3. Determination of the powers of the liquidator;
4. Determination of the remuneration of the liquidator;
5. Convening and setting of the agenda of the next general meeting of the shareholders of the Company;
6. Miscellaneous.

The Sole Shareholder has requested the undersigned notary to state its resolutions as follows:

#### *First resolution*

In compliance with articles 141 to 151 of the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended (the "1915 Law"), the Sole Shareholder resolves that the Company be dissolved and put into liquidation.

#### *Second resolution*

As a consequence of the above resolution and in accordance with article 18 of the articles of incorporation of the Company, the Sole Shareholder resolves to appoint HCEPP Luxembourg Aqua S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office located at 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under section B number 137.090, as liquidator of the Company (the "Liquidator"), for a period ending at the closing of the liquidation.

#### *Third resolution*

The Sole Shareholder resolves that the Liquidator shall have the broadest powers as provided for by Articles 144 to 148 bis of the 1915 Law.

The Liquidator may accomplish all the acts provided for by Article 145 of the 1915 Law without requesting the authorization of the Sole Shareholder in the cases in which it is requested.

The Liquidator is relieved from inventory and may refer to the accounts of the Company.

The Company will be bound by the sole signature of the Liquidator.

The Liquidator may, under its own responsibility, for special or specific operations, delegate to one or more proxy (ies) such part of its powers it determines and for the period it will fix.

#### *Fourth resolution*

The Sole Shareholder resolves that the Liquidator will receive a compensation equal to two thousand five hundred euros (EUR 2,500.) for accomplishment of its duties as liquidator of the Company.

#### *Fifth resolution*

The Sole Shareholder resolves to convene the next general meeting of the shareholders of the Company on January 19, 2009 at 10 a.m., with the following agenda:

### Agenda

1. Approval of the report of the liquidator (including the proposal relating to the distribution of the winding-up profit);
2. Appointment of the auditor commissioned to carry out the monitoring of the liquidation operations;
3. Convening and setting of the agenda of the next general meeting of the shareholders of the Company;
4. Miscellaneous.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English followed by a French version, on request of the appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, the person appearing signed together with the notary the present deed.

### **Suit la traduction en français du texte qui précède**

L'an deux mille huit, le dix-sept décembre.

Par devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:



HCEPP Luxembourg Master Sà r.l., une société à responsabilité limitée, constituée et régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social situé au 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg et immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 76.008,

ici représentée par Monsieur Augustin de Longeaux, Maître en droit, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

La procuration signée "ne varietur" par le mandataire et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante est l'associé unique (l'"Associé Unique") de HCEPP Luxembourg Finance S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social situé au 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 76.007 (la "Société"), constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'un acte de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, le 22 mai 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 694 du 26 septembre 2000, qui a été modifié pour la dernière fois suivant acte notarié de Maître Henri Hellinckx, alors notaire de résidence à Mersch (Grand-Duché de Luxembourg), le 15 novembre 2005 et publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 668 du 31 mars 2006.

La comparante, représentant l'intégralité du capital social de la Société, délibère selon l'ordre du jour suivant:

#### *Ordre du jour*

1. Dissolution de la Société et décision de mettre la Société en liquidation;
2. Nomination d'un liquidateur et fixation du terme de son mandat;
3. Détermination des pouvoirs du liquidateur;
4. Détermination de la rémunération du liquidateur;
5. Convocation et fixation de l'ordre du jour de la prochaine assemblée générale des associés;
6. Divers.

L'Associé Unique a requis le notaire soussigné de prendre acte des résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

Conformément aux articles 141 à 151 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi de 1915"), l'Associé Unique décide la dissolution et la mise en liquidation de la Société.

#### *Deuxième résolution*

Suite à la résolution qui précède et conformément à l'article 18 des statuts de la Société, l'Associé Unique désigne HCEPP Luxembourg Aqua S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social situé au 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous la section B numéro 137.090, en tant que liquidateur de la Société (le "Liquidateur"), jusqu'à la clôture de la liquidation.

#### *Troisième résolution*

L'Associé Unique décide que le Liquidateur aura les pouvoirs les plus étendus, tels que prévus par les articles 144 à 148 bis de la loi de 1915.

Le Liquidateur peut accomplir l'intégralité des actes prévus à l'article 145 de la loi de 1915, sans devoir recourir à l'autorisation de l'Associé Unique dans les cas où elle est requise.

Le Liquidateur est dispensé de l'inventaire et peut se référer aux comptes de la Société.

La Société sera engagée par la seule signature du Liquidateur.

Le Liquidateur peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales ou déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataire(s) telle partie des pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

#### *Quatrième résolution*

L'Associé Unique décide que le Liquidateur recevra une compensation égale à deux mille cinq cents euros (EUR 2.500) pour l'accomplissement de ses devoirs en tant que liquidateur de la Société.

#### *Cinquième résolution*

L'Associé Unique décide de convoquer une assemblée générale des associés le 19 janvier 2009 à 10 heures, avec pour ordre du jour:

1. Approbation du rapport du liquidateur (incluant l'approbation de la distribution en numéraire du boni de liquidation);
2. Nomination d'un commissaire chargé d'effectuer le contrôle des opérations de liquidation;
3. Convocation et de fixation de l'ordre du jour de la prochaine assemblée générale des associés;
4. Divers.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française, sur demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, le comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. DE LONGEAUX et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 24 décembre 2008. Relation: LAC/2008/52495. Reçu douze euros (12€)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR COPIE CONFORME - délivrée aux fins de publication au Mémorial.

Luxembourg, le 7 janvier 2009.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2009013407/242/138.

(090013018) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2009.

### **Sinaf S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 31, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 40.824.

Par décision du Conseil d'Administration tenu le 29 janvier 2009 à 10.00 heures au siège social de la société, il a été décidé de:

- démissionner Monsieur Jonathan LEPAGE, employé privé, né le 27 août 1975 à Namur en Belgique, résidant professionnellement au 19-21, Boulevard du Prince Henri à L-1724 Luxembourg de sa fonction d'administrateur.

- coopter comme nouvel administrateur, avec effet immédiat, Monsieur Luca ANTOGNONI, né le 13 juillet 1978 à Fano en Italie, résidant professionnellement au 19/21 boulevard du Prince Henri, L-1724, Luxembourg, son mandat ayant la même échéance que celui de son prédécesseur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SINAF S.A.

Société Anonyme

Signatures

Référence de publication: 2009024744/24/20.

Enregistré à Luxembourg, le 9 février 2009, réf. LSO-DB02911. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090026009) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2009.

### **E-Technology Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1628 Luxembourg, 1, rue des Glacis.

R.C.S. Luxembourg B 144.144.

#### STATUTES

In the year two thousand eight, on the sixteenth of December.

Before us Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg.

THERE APPEARED :

Mr Vincent Jean-Paul CORMEAU, Manager, with professional address at L-1227 Luxembourg, 3 rue Belle-Vue.

The appearing party, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

#### **I. Name - Registered office - Object - Duration**

##### **Art. 1. Name**

There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name "E-Technology Investment S.à r.l." (hereafter the Company), which shall be governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law dated August 10, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the Law), as well as by the present articles of association (hereafter the Articles).

##### **Art. 2. Registered office**

2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg City, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the single manager, or as the case may be, the board of managers of the Company. The registered office may further be transferred to any other place in the Grand

Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the shareholders adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the single manager, or as the case may be, the board of managers of the Company. Where the single manager or the board of managers of the Company determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent as determined in the sole discretion of the manager(s) and that these developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

### **Art. 3. Object**

3.1 The object of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the administration, management, control and development of such participations. The Company may in particular acquire by way of subscription, purchase, exchange or in any other manner any stock, shares and/or other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and/or other debt instruments and more generally any securities and/or financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further make direct or indirect real estate investments and invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

3.2. The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings and/or issues of debt or equity securities to its subsidiaries, affiliated companies and/or any other companies or persons and the Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or over some of its assets to guarantee its own obligations and undertakings and/or obligations and undertakings of any other company or person, and, generally, for its own benefit and/or the benefit of any other company or person, in each case to the extent those activities are not considered as regulated activities of the financial sector.

3.3. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may generally carry out any operations and transactions, which directly or indirectly favour or relate to its object.

### **Art. 4. Duration**

4.1. The Company is formed for an unlimited duration.

4.2 The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the shareholders of the Company adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

4.3 The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several of the shareholders.

## **II. Capital - Shares**

### **Art. 5. Capital**

5.1. The Company's corporate capital is set at twelve thousand and five hundred euro (EUR 12,500.-) represented by twelve thousand and five hundred (12,500) shares in registered form having a par value of one euro (EUR 1.-) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2. The share capital of the Company may be increased or reduced in one or several times by a resolution of the shareholders, adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

### **Art. 6. Shares**

6.1. Each share entitles the holder to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

6.2. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is recognized per share. Joint co-owners must appoint a sole person as their representative towards the Company.

6.3. Shares are freely transferable among shareholders.

The transfer of shares (inter vivos) to non- shareholders is subject to the prior approval of the general meeting of shareholders representing at least three quarters of the share capital of the Company.

A share transfer will only be binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the civil code.

For all other matters, reference is being made to articles 189 and 190 of the Law.

6.4. A shareholders' register will be kept at the registered office of the Company in accordance with the provisions of the Law and may be examined by each shareholder who so requests.

6.5. The Company may redeem its own shares within the limits set forth by the Law.

### **III. Management - Representation**

#### **Art. 7. Board of managers**

7.1. The Company is managed by one or more managers appointed by the shareholders which sets the term of their office. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be shareholder(s).

7.2. The managers may be dismissed at any time ad nutum (without any reason) by a resolution of the shareholders.

#### **Art. 8. Powers of the board of managers**

8.1. All powers not expressly reserved by the Law or the present Articles to the shareholders fall within the competence of the single manager or, if the Company is managed by more than one manager, the board of managers, which shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object.

8.2. Special and limited powers may be delegated for determined matters to one or more agents, whether shareholders or not, by the manager, or if there are more than one manager, by the board of managers of the Company or in accordance with article 10.1 of the Articles.

#### **Art. 9. Procedure**

9.1. The board of managers shall meet as often as the Company's interests so requires or upon call of any manager at the place indicated in the convening notice.

9.2. Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least 24 (twenty-four) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the board of managers.

9.3. No such convening notice is required if all members of the board of managers of the Company are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of each member of the board of managers of the Company. Separate written notice shall not be required for meetings that are held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the board of managers of the Company.

9.4. Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing, whether in original, by telefax, e-mail, telegram or telex, another manager as his proxy. A manager may also appoint another manager as his proxy by phone, such appointment to be confirmed in writing subsequently.

9.5. The board of managers can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented. Resolutions of the board of managers are validly taken by a majority of the votes cast. The resolutions of the board of managers will be recorded in minutes signed by all the managers present or represented at the meeting.

9.6. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to identify, and hear and speak to, each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

9.7. Circular resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by an original or by telegram, telex, facsimile or e-mail.

#### **Art. 10. Representation**

10.1 The Company shall be bound towards third parties in all matters by the signature of the single manager, or, in case the Company is managed by a board of managers, by the joint signatures of any two managers of the Company.

10.2 The Company shall furthermore be bound towards third parties by the joint or single signature of any person to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with article 8.2. of these Articles and within the limits of such power.

#### **Art. 11. Liability of the managers**

11.1 The managers assume, by reason of their mandate, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company, provided such commitment is in compliance with these Articles as well as the applicable provisions of the Law.

11.2 To the extent permissible under Luxembourg law, the managers and other officers of the Company, as well as those persons to whom signatory powers have been validly delegated in accordance with article 8.2 of these Articles, shall be indemnified out of the assets of the Company against all costs, charges, losses, damages and expenses incurred or sustained by them in connection with any actions, claims, suits or proceedings to which they may be made a party by reason of being or having been managers, officers or delegates of the Company, by reason of any transaction carried

out by the Company, any contract entered into or any action performed, concurred in, or omitted, in connection with the execution of their duties save for liabilities and expenses arising from their gross negligence or willful default, in each case without prejudice to any other rights to which such persons may be entitled.

11.3 To the extent permissible under Luxembourg law and except as provided for in article 59 paragraph 2 of the Law, a manager shall not be responsible for the acts, neglects or defaults of the other managers, or for any loss or damage caused by an error of judgment or oversight on their part, or for any other loss, damage or misfortune whatsoever which shall occur in the performance of their duties, except if the same results from or through his gross negligence or willful default.

#### **IV. General Meetings of shareholders**

##### **Art. 12. Powers and voting rights**

12.1. Without prejudice to articles 12.2 and 12.4 of these Articles, resolutions of the shareholders shall be adopted at general meetings.

12.2. If there are not more than twenty-five shareholders, the decisions of the shareholders may be taken by circular resolution. The shareholders shall be consulted in writing in accordance with article 13.2 of these Articles and shall cast their vote by signing the circular resolution. The signatures of the shareholders may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by an original or by telegram, telex, facsimile or e-mail.

12.3. Each shareholder has voting rights commensurate to his shareholding. Each share is entitled to one vote.

12.4. The single shareholder assumes all powers conferred by the Law to the general meeting of shareholders. The decisions of the single shareholder are recorded in minutes or drawn up in writing.

##### **Art. 13. Notices, Quorum, Majority and Voting proceedings**

13.1. The shareholders may be convened or consulted by any manager of the Company. The single manager, or as the case may be, the board of managers must convene or consult the shareholders following the request of shareholders representing more than one-half of the share capital of the Company.

13.2. The shareholders shall be convened or consulted in writing, whether in original or by telegram, telex, facsimile or e-mail.

13.3. Written notice of any meeting of the shareholders shall be given to all shareholders at least 8 (eight) days in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting.

13.4. Meetings of the shareholders of the Company shall be held at such place and time as may be specified in the respective convening notices of the meetings.

13.5. If all the shareholders of the Company are present or represented at a meeting of the shareholders of the Company, and consider themselves as being duly convened and informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

13.6. A shareholder may act at any meeting of the shareholders of the Company by appointing another person (who need not be a shareholder) as his proxy in writing, whether in original or by telegram, telex, facsimile or e-mail.

13.7. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than one-half of the share capital of the Company. If this figure is not reached at the first meeting or first written consultation, the shareholders shall be convened or consulted a second time by registered letter, and decisions shall be adopted by a majority of the votes cast, regardless of the proportion of the share capital represented.

13.8. However, resolutions to alter the Articles or to dissolve and liquidate the Company may only be adopted by the majority (in number) of the shareholders owning at least three quarters of the share capital of the Company. However, in no case may the majority oblige any of the shareholders to increase his participation in the Company.

13.9. The shareholders can only change the nationality of the Company by unanimous vote.

#### **V. Annual accounts - Allocation of profits**

##### **Art. 14. Accounting Year and Annual General Meeting**

14.1. The accounting year of the Company shall begin on the first of January of each year and end on the thirty-first of December of such year.

14.2. Each year, with reference to the end of the Company's year, the single manager or, as the case may be, the board of managers must prepare the balance sheet and the profit and loss accounts of the Company as well as an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising all the Company's commitments and the debts of the managers, auditor(s) (if any) and shareholders towards the Company.

14.3. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

14.4. If there are more than twenty-five shareholders, the annual general meeting of the shareholders shall be held at the registered office of the Company or at such other place in the municipality of the registered office as may be specified in the convening notice, on the third Monday of June of each year at 10.00 a.m. and if such day is not a business day for banks in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following business day.

14.5. If there are not more than twenty-five shareholders, the annual general meeting of the shareholders shall be held at such place and time as may be specified in the convening notice of the meeting which shall take place within the time limit set forth by the Law.

#### **Art. 15. Statutory/External auditor**

15.1 If there are more than twenty-five shareholders, the operations of the Company shall be supervised by one or several statutory auditor(s) (commissaire(s) aux comptes).

15.2 To the extent required by Law, the operations of the Company shall be supervised by one or several external auditors (réviseurs d'entreprises).

15.3 The statutory/external auditor(s) shall be elected for a term not exceeding six years and shall be re-eligible.

15.4 The statutory/external auditor(s) will be appointed by the general meeting of shareholders of the Company which will determine their number, their remuneration and the term of their office.

#### **Art. 16. Allocation of Profits**

16.1 From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required as soon as such legal reserve amounts to ten per cent (10%) of the capital of the Company as stated or as increased or reduced from time to time as provided in article 5 of these Articles.

16.2 The general meeting of shareholders has discretionary power to dispose of the surplus. It may in particular allocate such profit to the payment of a dividend or transfer it to the reserve or carry it forward.

16.3 Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

(i) a statement of accounts or an inventory or report is established by the manager or the board of managers of the Company;

(ii) this statement of accounts, inventory or report shows that sufficient profits and other reserves (including share premium) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the statutory reserve;

(iii) the decision to pay interim dividends is taken by the shareholders of the Company;

(iv) assurance has been obtained that the rights of the creditors of the Company are not threatened; and

(v) should, after the close of the financial year, the amount available for distribution appear to be less than the amount distributed as an interim dividend, the relevant shareholders shall be required to refund the shortfall to the Company.

### **VI. Dissolution - Liquidation**

17.1 In the event of a dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, who do not need to be shareholders, appointed by a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders which will determine their powers and remuneration. Unless otherwise provided for in the resolution of the shareholders or by law, the liquidators shall be invested with the broadest powers for the realisation of the assets and payments of the liabilities of the Company.

17.2 The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities of the Company shall be paid to the shareholders in proportion to the shares held by each shareholder in the Company.

### **VII. General provision**

Reference is made to the provisions of the Law and to any agreement which may be entered into among the shareholders from time to time (if any) for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

#### *Transitory provision*

The first accounting year shall begin on the date of this deed and shall end on December 31, 2009.

#### *Subscription - Payment*

The shares with a nominal value of one euro (1.- EUR) have been subscribed as follows:

Mr Vincent CORMEAU prenamed . . . . . 12,500 shares

The shares have been fully paid up in cash, so that the sum of twelve thousand five hundred euro (12,500.- EUR) is now available to the company, proof of which has been given to the undersigned notary who acknowledges it.

#### *Costs*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand five hundred euro (1,500.- EUR).

#### *Resolutions of the sole shareholder*

Immediately after the incorporation of the Company, the sole shareholder of the Company, representing the entirety of the subscribed share capital has passed the following resolutions:

1. The following persons are appointed as managers of the Company for an indefinite period:

1) Mr Vincent Jean-Paul CORMEAU, Manager, born on August 29th, 1960 at Verviers (Belgium), with professional address at L - 1227 Luxembourg, 3, rue Belle-Vue;

2) Mr Bertrand Yves Claude MICHAUD, Manager, born on November, 21st, 1961 at Paris (France), with professional address at L - 1227 Luxembourg, 3, rue Belle-Vue.

2. The registered office of the Company is set at L-1628 Luxembourg, 1, rue des Glacis.

#### *Declaration*

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing party who signed together with the notary the present deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille huit, le seize décembre.

A comparu:

Monsieur Vincent Jean-Paul CORMEAU, directeur de société, avec adresse professionnelle à L-1227 Luxembourg, 3 rue Belle-Vue;

La partie comparante, prénommée, a prié le notaire instrumentant d'acter de la façon suivante les statuts d'une société à responsabilité limitée qui est ainsi constituée :

#### **I. Dénomination - Siège social - Objet - Durée**

##### **Art. 1<sup>er</sup>. Dénomination**

Il est formé une société à responsabilité limitée sous la dénomination "E-Technology Investment S.à r.l." (ci-après la Société), qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée (ci-après la Loi), ainsi que par les présent statuts (ci-après les Statuts).

##### **Art. 2. Siège social**

2.1. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville (Grand-Duché de Luxembourg). Il peut être transféré dans les limites de la commune par décision du gérant unique, ou le cas échéant, par le conseil de gérance. Le siège social peut également être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution des associés adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du gérant unique ou, le cas échéant, du conseil de gérance. Lorsque le gérant unique ou le conseil de gérance de la Société estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents déterminés à la discrétion du(des) gérant(s), et que ces événements seraient de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert de son siège social, restera une société luxembourgeoise.

##### **Art. 3. Objet social**

3.1. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et/ou autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et/ou autres instruments de dette, et, en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle pourra participer à la création, le développement, la gestion et le contrôle de toutes sociétés ou entreprises. Elle pourra en outre effectuer directement ou indirectement des investissements immobiliers et investir dans l'acquisition et gérer un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2. La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billet à ordre, obligations et emprunts obligataires et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de participation. La Société pourra prêter des fonds, en ce compris, sans limitation, ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations ou valeurs de participation, à ses filiales, sociétés affiliées et/ou à toutes autres sociétés ou personnes et la Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs afin de garantir ses propres obligations et engagements et/ou obligations et engagements de toutes autres sociétés ou personnes et, de manière générale, en sa faveur et/ou en faveur de toutes autres sociétés ou personnes, dans chaque cas, pour autant que ces activités ne constituent pas des activités réglementées du secteur financier.

3.3. La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à ses investissements en vue de leur gestion efficace, en ce compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de crédit, fluctuations monétaires, fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société peut d'une façon générale effectuer toutes les opérations et transactions qui favorisent directement ou indirectement ou se rapportent à son objet.

#### **Art. 4. Durée**

4.1 La Société est formée pour une durée indéterminée.

4.2 La Société peut être dissoute, à tout moment, par une résolution des associés de la Société adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

4.3 La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de l'interdiction, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

## **II. Capital social - Parts sociales**

#### **Art. 5. Capital**

5.1. Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales sous forme nominative ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2 Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par résolution des associés adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

#### **Art. 6. Parts sociales**

6.1. Chaque part sociale donne droit à son détenteur à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

6.2. Envers la Société, les parts sociales de la Société sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.3. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

La cession de parts sociales (inter vivos) à des non associés est soumise à l'accord préalable de l'assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

Une cession de parts sociales n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après qu'elle a été notifiée à la Société ou acceptée par elle en conformité avec l'article 1690 du code civil.

Pour toutes les autres questions, il est fait référence aux articles 189 et 190 de la Loi.

6.4. Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi et peut être consulté par chaque associé qui le désire.

6.5. La Société peut racheter ses propres parts sociales dans les limites fixées par la Loi.

## **III. Gestion - Représentation**

#### **Art. 7. Conseil de gérance**

7.1 La Société est gérée par un ou plusieurs gérants nommés par les associés, qui fixeront la durée de leur mandat. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Le(s) gérant(s) n'est (ne sont) pas nécessairement associé(s).

7.2 Les gérants sont révocables à n'importe quel moment ad nutum (sans justifier d'une raison) par une résolution des associés.

#### **Art. 8. Pouvoirs du conseil de gérance**

8.1. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les présents Statuts aux associés seront de la compétence du gérant ou, si la Société est gérée par plus d'un gérant, du conseil de gérance, qui aura tous pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social de la Société.

8.2. Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à un ou plusieurs agents, associés ou non, par le gérant, ou s'il y a plus d'un gérant, par le conseil de gérance de la Société ou conformément à l'article 10.1 des Statuts.

#### **Art. 9. Procédure**

9.1. Le conseil de gérance se réunira aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un gérant au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

9.2. Il sera donné à tous les gérants une convocation écrite de toute réunion du conseil de gérance au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature de cette urgence sera mentionnée dans la convocation de la réunion du conseil de gérance.

9.3. Cette convocation écrite n'est pas nécessaire si tous les membres du conseil de gérance de la Société sont présents ou représentés à la réunion et s'ils déclarent avoir été dûment informés et avoir parfaite connaissance de l'ordre du jour



de la réunion. Il peut aussi être renoncé à la convocation écrite avec l'accord écrit de chaque membre du conseil de gérance de la Société soit en original, soit par télégramme, télex, facsimile ou courrier électronique. Des convocations écrites séparées ne seront pas exigées pour des réunions se tenant à une heure et à un endroit prévus dans un calendrier préalablement adopté par résolution du conseil de gérance de la Société.

9.4. Tout gérant peut participer à toute réunion du conseil de gérance en nommant par écrit, soit en original ou par téléfax, courrier électronique, télégramme ou télex, un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut également nommer un autre gérant comme son mandataire par téléphone, mais cette nomination devra ensuite être confirmée par écrit.

9.5. Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés. Les décisions du conseil de gérance ne sont prises valablement qu'à la majorité des voix exprimées. Les résolutions du conseil de gérance seront consignées dans des procès-verbaux signés par tous les gérants présents ou représentés à la réunion.

9.6. Tout gérant peut participer à la réunion du conseil de gérance par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'identifier, s'entendre et se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion.

9.7. Des résolutions circulaires signées par tous les gérants seront valable et engageront la Société comme si elles avaient été adoptées à une réunion du conseil de gérance dûment convoquée et tenue. Les signatures des gérants peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, confirmées en original, par télégramme, telex, facsimile ou courrier électronique.

#### **Art. 10. Représentation**

10.1 La Société sera engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par la signature du gérant unique, ou si la Société est gérée par un conseil de gérance, par les signatures conjointes de deux gérants de la Société.

10.2 La Société sera en outre engagée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe ou unique de toute personne à qui ce pouvoir de signature a été valablement délégué conformément à l'article 8.2. des Statuts et dans les limites de ce pouvoir.

#### **Art. 11. Responsabilité des gérants**

11.1 Les gérants ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont pris en conformité avec les Statuts et les dispositions applicables de la Loi.

11.2 Dans la mesure permise par le droit luxembourgeois, les gérants et autres fondés de pouvoir de la Société, ainsi que toutes les personnes à qui des pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément à l'article 8.2 des présents Statuts seront indemnisés par prélèvement sur les actifs de la Société contre tous les coûts, frais, pertes, dommages et dépenses encourus ou supportés par eux en relation avec toutes actions, plaintes, procès ou procédures auxquels ils peuvent être partie en raison de leur statut actuel ou passé de gérants, fondés de pouvoir ou délégués de la Société, en raison de toute transaction effectuée par la Société, tout contrat conclu ou action accomplie, ou omise ou dans laquelle ils ont participé, en relation avec l'exécution de leurs obligations, à l'exception des dommages et dépenses dues à leur faute lourde ou manquement dolosif, dans chaque cas, sans préjudice de tous les autres droits dont ces personnes peuvent jouir.

11.3 Dans la mesure permise par le droit luxembourgeois, et sauf dans les cas prévus à l'article 59 paragraphe 2 de la Loi, un gérant ne sera pas responsable des actes, négligences ou manquements des autres gérants, ou pour toute perte ou tout dommage causés par une erreur de jugement ou inadvertance de leur part, ou pour toute autre perte, dommage ou préjudice quelle qu'il soit qui surviendrait lors de l'exécution de son mandat, sauf si cela résulte de, ou est causé par, une faute lourde ou manquement dolosif lui incombant.

### **IV. Assemblées Générales des Associés**

#### **Art. 12. Pouvoirs et droits de vote**

12.1. Sans préjudice des articles 12.2 et 12.4 des présents Statuts, les résolutions des associés sont adoptées en assemblées générales.

12.2. Si le nombre d'associés n'excède pas vingt-cinq associés, les décisions des associés pourront être prises par résolution circulaire. Les associés seront consultés par écrit conformément à l'article 13.2 des présents Statuts et exprimeront leur vote en signant la résolution circulaire. Les signatures des associés peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, confirmées en original, par télégramme, télex, facsimile ou courrier électronique.

12.3 Chaque associé a des droits de vote proportionnellement au nombre de parts détenues par celui-ci. Chaque part sociale donne droit à un vote.

12.4 L'associé unique assume tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'assemblée générale des associés. Les décisions de l'associé unique sont consignées en procès-verbaux ou rédigées par écrit.

### **Art. 13. Convocations, Quorum, Majorité et procédure de vote**

13.1 Les associés peuvent être convoqués ou consultés par tout gérant de la Société. Le gérant unique, ou le cas échéant, le conseil de gérance doit convoquer ou consulter les associés à la demande des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

13.2 Les associés sont convoqués ou consultés par écrit, soit en original ou par télégramme, télex, facsimile ou courrier électronique.

13.3 Une convocation écrite à toute assemblée des associés sera donnée à tous les associés au moins 8 (huit) jours avant la date fixée de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature de ces circonstances sera précisée dans la convocation de ladite assemblée.

13.4 Les assemblées des associés de la Société seront tenues au lieu et heure précisés dans les convocations respectives des assemblées.

13.5 Si tous les associés de la Société sont présents ou représentés à l'assemblée des associés et se considèrent eux-mêmes comme dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée pourra se tenir sans convocation préalable.

13.6 Un associé peut prendre part à toute assemblée générale des associés de la Société en désignant une autre personne comme mandataire (associé ou non) par écrit, soit en original, soit par télégramme, télex, facsimile ou courrier électronique.

13.7 Les décisions collectives ne sont valablement prises que dans la mesure où elles sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social. Si ce chiffre n'est pas atteint à la première assemblée ou première consultation écrite, les associés seront convoqués ou consultés une seconde fois, par lettre recommandée, et les décisions seront adoptées à la majorité des voix exprimées, sans tenir compte de la proportion du capital social représenté.

13.8 Cependant, les résolutions pour modifier les Statuts ou pour dissoudre et liquider la Société ne peuvent être adoptées que par la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois quarts du capital social de la Société. Cependant, en aucun cas la majorité peut obliger un des associés à augmenter sa participation dans la Société.

13.9 Les associés peuvent changer la nationalité de la Société uniquement par vote unanime.

### **V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices**

14.1 L'exercice social de la Société commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre de la même année.

14.2 Chaque année, à la fin de l'exercice social de la Société, le gérant unique ou, le cas échéant, le conseil de gérance dresse le bilan et le compte de pertes et profits de la Société ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société avec une annexe résumant tous les engagements de la Société et les dettes des gérant(s), auditeur(s) (s'il y en a) et des associés de la Société.

14.3 Tout associé peut prendre connaissance de ces inventaire et bilan au siège social de la Société.

14.4 Si le nombre d'associés dépasse vingt-cinq associés, l'assemblée générale annuelle des associés sera tenue au siège social de la Société ou à tout autre endroit dans la commune du siège social tel que précisé dans la convocation, le troisième lundi du mois de juin à 10.00 heures du matin et si ce jour n'est pas un jour ouvrable bancaire à Luxembourg, l'assemblée générale annuelle se tiendra le jour ouvrable suivant.

14.5 Si le nombre d'associés ne dépasse pas vingt-cinq associés, l'assemblée générale des associés se tiendra au lieu et heure indiqués dans la convocation respective de l'assemblée.

### **Art. 15. Commissaire aux comptes / Réviseur d'entreprise**

15.1 Si le nombre d'associés dépasse vingt-cinq associés, les opérations de la Société seront supervisées par un ou plusieurs commissaires aux comptes.

15.2 Dans la mesure requise par la Loi, les opérations de la Société seront supervisées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises.

15.3 Le(s) commissaire(s) aux comptes/réviseur(s) d'entreprises sera (seront) élu(s) pour une durée maximum de 6 ans et sera (seront) rééligibles.

15.3 Le(s) commissaire(s) aux comptes / réviseur(s) d'entreprises sera(seront) nommé(s) par l'assemblée générale des associés de la Société qui déterminera leur nombre, rémunération et la durée de leur mandat.

### **Art. 16. Affectation des bénéfices**

16.1 Cinq pour cent (5 %) des bénéfices nets annuels de la Société seront affectés à la réserve requise par la loi. Cette affectation cessera d'être exigée dès que la réserve légale aura atteint dix pour cent (10 %) du capital social de la Société tel qu'il est fixé ou tel qu'augmenté ou réduit selon l'article 5 des Statuts.

16.2 L'assemblée générale des associés décidera discrétionnairement de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Elle pourra en particulier allouer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à la réserve ou le reporter.

16.3 Des dividendes intérimaires peuvent être distribués, à tout moment, aux conditions suivantes :

(i) un état des comptes ou un inventaire ou un rapport est établi par le gérant ou le conseil de gérance de la Société ;

(ii) cet état des comptes, inventaire ou rapport montre que des bénéfices et autres réserves (en ce compris la prime d'émission) suffisants sont disponibles pour une distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmenté par les bénéfices reportés et les réserves distribuables mais réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale ;

(iii) la décision de payer des dividendes intérimaires est adoptée par les associés de la Société; et

(iv) assurance a été obtenue que les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés;

(v) si, après la clôture de l'exercice social, le montant disponible à la distribution apparaît inférieur au montant distribué en tant que dividende intérimaire, les associés seront tenus de reverser la différence à la Société.

## VI. Dissolution - Liquidation

17.1 En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être associés, nommés par une résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés qui déterminera leurs pouvoirs et leur rémunération. Sauf disposition contraire prévue par la Loi ou la décision des associés, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus larges pour la réalisation des actifs et du paiement des dettes de la Société.

17.2 Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société sera distribué aux Associés proportionnellement au nombre d'actions détenues par chaque associé dans la Société.

## VII. Dispositions Générales

Il est fait référence aux dispositions de la Loi et à tout contrat qui peut être conclu entre les associés de temps à autre (le cas échéant) pour tous les points qui ne font pas l'objet d'une disposition spécifique dans ces présents Statuts.

### *Disposition transitoire*

Le premier exercice social commencera à la date du présent acte et s'achèvera le 31 décembre 2009.

### *Souscription et Libération*

Les parts sociales d'une valeur nominale d'un euro (1,- EUR) ont été souscrites comme suit:

Monsieur Vincent CORMEAU, prénommé ..... 12.500 parts sociales

Toutes les parts sociales ont été intégralement souscrites et libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) se trouve dès maintenant à la disposition de la société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

### *Frais*

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société du fait de sa constitution s'élèvent approximativement à mille cinq cents euros (1.500,-EUR).

### *Résolutions de l'associé unique*

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé de la Société, représentant l'intégralité du capital social souscrit a pris les résolutions suivantes :

1. Les personnes suivantes sont nommées en qualité de gérants pour une durée indéterminée:

1) Monsieur Vincent Jean-Paul CORMEAU, directeur de sociétés, né le 29 août 1960 à Verviers (Belgique), avec adresse professionnelle à L-1227 Luxembourg, 3, rue Belle-Vue;

2) Monsieur Bertrand Yves Claude MICHAUD, directeur de sociétés, né le 21 novembre 1961 à Paris (France), avec adresse professionnelle à L-1227 Luxembourg, 3, rue Belle-Vue.

2. Le siège social de la Société est établi à L-1628 Luxembourg, 1, rue des Glacis.

### *Déclaration*

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française et qu'en cas de divergence entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture du document ayant été faite à la partie comparante, celle-ci a signé, avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: V. Cormeau et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg AC, le 19 décembre 2008. LAC/2008/51394. Reçu soixante-deux euros cinquante cents Eur 0,5% = 62,50.

*Le Receveur ff. (signé):* Franck SCHNEIDER.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 décembre 2008.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2009011289/5770/520.

(090010571) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 janvier 2009.

**Branch Office of Skarbonka Spółka Z Ograniczona Odpowiedzialnoscia, Succursale d'une société de droit étranger.**

Adresse de la succursale: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 144.670.

—  
OUVERTURE DE SUCCURSALE

*Extrait*

Il résulte des décisions prises en date du 14 janvier 2009, par le conseil d'administration de la société Skarbonka spółka z ograniczona odpowiedzialnoscia (le "Conseil d'Administration"), dont le siège social est établi à Aleje Jerozolimskie 56c, 00-803 Varsovie, Pologne, enregistrée auprès du Tribunal National d'Enregistrement de Pologne sous le numéro KRS: 0000319352, que l'ouverture d'une succursale de Luxembourg établie au 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg, sous la dénomination "Branch office of Skarbonka spółka z ograniczona odpowiedzialnoscia" (la "Succursale") a été décidée.

Les activités de la Succursale consistent en la poursuite des activités financières au sein du groupe, y compris l'octroi de prêts et crédits et la prestation d'autres services financiers y-afférents, ainsi que de l'activité de conseil en business, gestion et finances.

Le Conseil d'Administration a également décidé de nommer en tant que représentant permanent pour l'activité de la Succursale Monsieur John Kleynhans, né le 30 Octobre 1969 à Oberhozer, Afrique du Sud, demeurant professionnellement au 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg.

Le représentant permanent est autorisé à représenter Skarbonka spółka z ograniczona odpowiedzialnoscia dans tous les actes relatifs à la gestion journalière de la Succursale, ainsi qu'à obtenir des autorisations commerciales pour la Succursale, incluant, mais ne se limitant pas, à signer, entreprendre tous les actes nécessaires, accepter tout document livré, déposer toute requête ou demande, déposer des actes d'appel ordinaires ou extraordinaires et des objections, ainsi qu'à y renoncer, dans le cadre de représentation de Skarbonka spółka z ograniczona odpowiedzialnoscia et de la Succursale vis-à-vis des parties tiers incluant, mais ne se limitant pas aux juridictions, administrations fiscales et autres autorités administratives.

M. Kleynhans est également compétent pour signer, déposer et recevoir tout document et accomplir tout acte relatif à l'établissement de la Succursale, notamment, à agir devant toute juridiction, organe administratif fiscal ou autre si nécessaire.

Dans l'accomplissement des activités susvisées le représentant permanent aura le pouvoir, entre autres, de:

- Engager, suspendre et licencier des employés;
- Nommer tout mandataire à conduire des affaires relatives aux activités de la Succursale que le représentant permanent ne peut conduire personnellement ou qui peuvent être conduites d'une façon plus convenable par un mandataire, ainsi que suspendre ou démissionner ledit mandataire;
- Nommer des avocats, réviseurs d'entreprises, comptables ou tout autre conseiller professionnels pour assister le représentant permanent dans l'accomplissement de ses fonctions, ainsi que suspendre et démissionner ces mêmes conseillers;
- Ouvrir, gérer et clôturer des comptes bancaires;
- Acheter, vendre, escompter, liquider ou négocier tout fonds d'Etat, lettre d'échange, cheque ou autre effet de commerce négociable et d'effectuer, signer ou endosser au nom de la Succursale tout effet de commerce négociable afin de réaliser l'un des objectifs de la Succursale en relation au règlement ou à la réception d'un paiement;
- Donner et recevoir des récépissés, acquitter toute dette due par la Succursale, accomplir des actes afin de recouvrir et recevoir tout argent et autres créances dus à la Succursale et transiger sur toute dette ou créance due à la Succursale, accepter un paiement partiel, un nantissement d'une partie ou de la totalité d'une telle dette ou créance en acquittement de la totalité d'une telle dette ou créance et de signer, valider et livrer tout acte, transaction ou trust pour les créanciers, décharge et autres actes juridiques selon les besoins;
- Investir tout argent de la Succursale dans tels investissements que le représentant permanent juge utile;
- Effectuer tout paiement nécessaire ou secondaire à l'exécution de ses fonctions;
- Conclure des contrats avec toute partie ou parties ayant pour l'objet la conduite des affaires de la Succursale;
- Recevoir, communiquer et traiter toutes les actualités ou informations;
- Conclure tout accord ou contrat avec tout opérateur de télécommunications en relation avec la transmission ou communication de toute sorte d'actualités ou informations ou toute autre affaire liée aux affaires de la Succursale et obtenir dudit opérateur de télécommunications tous les droits, privilèges ou concessions et gérer, exercer et observer ces accords, droits, privilèges et concessions;

- Signer tout contrat ou accord et tout document accessoire pour fournir des services et produits de la Succursale aux clients;
- Sauvegarder les droits de la Succursale relatifs à tout élément d'actualités, informations et autre propriété intellectuelle et entreprendre une action à l'encontre de toute violation de tels droits ou piratage de ces éléments d'actualités ou informations;
- Intenter ou défendre toute action ou tout autre procédure juridique;
- Effectuer un règlement, compromis ou autre accord que le représentant permanent juge utile;
- Renvoyer à l'arbitrage toute question affectant la Succursale;
- Acheter ou louer toute sorte de propriété;
- Prendre en bail ou location toute propriété nécessaire ou appropriée aux activités de la Succursale;
- Donner à bail ou louer tout propriété de la Succursale;
- Vendre ou autrement disposer de la propriété de la Succursale par des enchères publiques ou sur la base d'un contrat privé, avec ou sans une annonce;
- Contracter et maintenir des assurances relatives aux affaires et biens de la Succursale;
- Signer et exécuter tout instrument juridique, acte, transfert, cession, contrat et tout autre document et faire toute déclaration, y-compris sous serment, relative à toutes et chacune des affaires ou choses mentionnées dans les résolutions du Conseil d'Administration concernant l'ouverture de la Succursale;
- Accomplir et exercer tout acte, affaire et chose et signer et exécuter en bonne et due forme prévue par la loi tout avis, demande, instrument juridique, déclaration, y-compris sous serment, et autre document qui peuvent être nécessaires à enregistrer ou obtenir la reconnaissance de la Succursale et sa compétence et afin de respecter toute condition requise par la loi.

Le représentant permanent est également autorisé à accomplir tout acte relatif aux actes visés ci-dessus. Le représentant permanent est également habilité, à sa discrétion, à nommer un mandataire afin d'exercer des pouvoirs visés ci-dessus.

Le Conseil d'Administration a décidé que la Succursale pourra engager et licencier des employés.

Il résulte de l'acte de constitution de la société Skarbonka spółka z ograniczona odpowiedzialnoscia que M. Kenneth Anthony Morgan, M. Tyler Vance Piercy et M. Alwyn Jacobus de Lange sont membres du Conseil d'Administration et, agissant conjointement, ont le pouvoir d'engager la société Skarbonka spółka z ograniczona odpowiedzialnoscia à l'égard des tiers et de la représenter en justice.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 janvier 2009.

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2009023247/1035/91.

Enregistré à Luxembourg, le 4 février 2009, réf. LSO-DB01649. - Reçu 18,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(090026495) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2009.

**Wert BEV I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 6, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 143.821.

In the year two thousand and eight, on the nineteenth day of December,

Before the undersigned, Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

there appeared:

Wert BEV S.à r.l. (formerly "Wert DRO S.à r.l."), a société à responsabilité limitée, incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered address at 6, Parc d'Activités Syrdall, L-5365 Munsbach, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 135.355,

here represented by Mrs Katia Gauzès, maître en droit, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given in Luxembourg, on 18 December 2008 and 19 December 2008.

The said proxy, initialled ne varietur by the appearing party and the notary, will remain annexed to this deed to be filed with it at the same time with the registration authorities.

Such appearing party represents all of the share capital of Wert BEV I S.à r.l. (the "Company"), a société à responsabilité limitée, incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 6, Parc d'Activités Syrdall, L-5365 Munsbach, Grand Duchy of Luxembourg, with registration with the Luxembourg Trade and Companies' Register pending, incorporated pursuant to a deed of the notary Maître Henri Hellinckx on 5 December

2008, and which has not yet been published in Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations. The articles of association of the Company have not been modified since the incorporation of the Company.

The appearing party, representing the whole share capital of the Company (the "Sole Shareholder"), may validly deliberate on all of the items of the following agenda:

#### *Agenda*

1. Suppression of the par value of the shares of the Company;
2. Increase of the share capital of the Company from its current amount of twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500) represented by five hundred (500) shares up to fifteen thousand five hundred euros (EUR 15,500) without the issuance of new shares by a contribution in cash of three thousand euros (EUR 3,000);
3. Change of the currency of the share capital of the Company from euros into pounds sterling;
4. Establishing the par value of the shares as one pound sterling (GBP 1) per share and consequently exchanging the five hundred (500) existing shares of the Company into fourteen thousand two hundred thirty-seven (14,237) shares of the Company with a par value of one pound sterling (GBP 1) per share; and
5. Subsequent amendment of article 6 of the articles of association of the Company.

The Sole Shareholder then passes the following resolutions:

#### *First resolution*

The Sole Shareholder decides to suppress the par value of the shares of the Company.

#### *Second resolution*

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company from its current amount of twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500) represented by five hundred (500) shares up to fifteen thousand five hundred euros (EUR 15,500), without the issuance of new shares, by a contribution in cash of an amount equal to three thousand euros (EUR 3,000) fully paid by the Sole Shareholder. The amount of the total contribution, three thousand euros (EUR 3,000), is at the free disposal of the Company, as has been proven to the undersigned notary.

#### *Third resolution*

The Sole Shareholder hereby decides to change the currency of the share capital of the Company from euros into pounds sterling at the exchange rate of GBP 0.91855 per EUR 1 given by the European Central Bank on 17 December 2008.

Using the abovementioned EUR to GBP exchange rate, the fifteen thousand five hundred euros (EUR 15,500) equals a total of fourteen thousand two hundred thirty-seven pounds sterling and fifty-two pence (GBP 14,237.52), rounded down to the nearest penny. Fourteen thousand two hundred thirty-seven pounds sterling (GBP 14,237) has been allocated to the share capital and the remainder (i.e., fifty-two pence (GBP 0.52)) has been allocated to the share premium.

#### *Fourth resolution*

The Sole Shareholder decides to fix the par value of the shares at one pound sterling (GBP 1) per share and to exchange the five hundred (500) existing shares of the Company into fourteen thousand two hundred thirty-seven (14,237) shares of the Company with a par value of one pound sterling (GBP 1) per share.

#### *Fifth resolution*

Further to the foregoing resolutions, the Sole Shareholder resolves to amend article 6 of the articles of association of the Company which will thus read as follows:

" **Art. 6.** The Company's share capital is set at fourteen thousand two hundred thirty-seven pounds sterling (GBP 14,237) represented by fourteen thousand two hundred thirty-seven (14,237) shares with a par value of one pound sterling (GBP 1) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings."

#### *Estimate of costs*

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with the present deed, have been estimated at about EUR 1,500.-.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing party and in case of divergence between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the appearing party known to the notary by her name, first name, civil status and residence, the appearing party signed together with the notary the present deed.

### Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le dix-neuf décembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu:

Wert BEV S.à r.l. (anciennement "Wert DRO S.à r.l."), une société à responsabilité limitée, constituée et existant sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 6, Parc d'Activités Syrdall, L-5365 Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 135.355, représentée par Madame Katia Gauzès, maître en droit, résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, le 18 décembre 2008 et le 19 décembre 2008.

Ladite procuration, signée ne varietur par la comparante et le notaire, demeurera annexée au présent acte, afin d'être enregistrée simultanément avec celui-ci auprès des autorités chargées de l'enregistrement.

Ladite comparante représente la totalité du capital social de Wert BEV I S.à r.l. (la "Société"), une société à responsabilité limitée, constituée et existant sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 6, Parc d'Activités Syrdall, L-5365 Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg, dont l'enregistrement auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg est en cours, constituée conformément à un acte du notaire Maître Henri Hellinckx en date du 5 décembre 2008, et dont les statuts n'ont pas encore été publiés dans le Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations. Les statuts de la Société n'ont pas été modifiés depuis la constitution de la Société.

La comparante, représentant l'ensemble du capital social de la Société, ("Associé Unique") peut délibérer valablement sur les points portés à l'ordre du jour:

#### *Ordre du jour*

1. Suppression de la valeur nominale des parts sociales de la Société;
2. Augmentation du capital social de la Société de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) représenté par cinq cents (500) parts sociales à un montant de quinze mille cinq cents euros (EUR 15.500), sans émission de nouvelles parts sociales, chacune devant être payée par un apport en numéraire de trois mille euros (EUR 3.000);
3. Modification de la devise du capital social de la Société d'euros en livres sterling;
4. Établissement de la valeur nominale des parts sociales à une livre sterling (GBP 1) par part sociale et échange subséquent des cinq cents (500) parts sociales existantes de la Société contre quatorze mille deux cent trente-sept (14.237) parts sociales de la Société avec une valeur nominale de une livre sterling (GBP 1) par parts sociales; et
5. Modification subséquente de l'article 6 des statuts de la Société.

L'Associé Unique adopte ensuite les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'Associé Unique décide de supprimer la valeur nominale des parts sociales de la Société.

#### *Deuxième résolution*

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) représenté par cinq cents (500) parts sociales à un montant de quinze mille cinq cents euros (EUR 15.500), sans émission de nouvelles parts sociales, par un apport en numéraire de trois mille euros (EUR 3.000), entièrement libéré par l'Associé Unique. L'entier montant de l'apport en numéraire, trois mille euros (EUR 3.000), est à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en est justifié au notaire soussigné.

#### *Troisième résolution*

L'Associé Unique décide de changer la devise du capital social de la Société d'euros en livres sterling, au taux de change de GBP 0,91855 pour EUR 1 tel que fourni par la Banque Centrale Européenne le 17 décembre 2008.

Employant le taux de change EUR-GBP susmentionné, le montant de quinze mille cinq cents euros (EUR 15.500) équivaut à un total de quatorze mille deux cent trente-sept livres sterling et cinquante-deux pence (GBP 14.237,52), arrondi au penny inférieur. Quatorze mille deux cent trente-sept livres sterling ont été allouées au capital social de la Société et le reste (c'est à dire cinquante-deux pence (GBP 0,52)) a été alloué à la prime d'émission.

#### *Quatrième résolution*

L'Associé Unique décide de fixer la valeur nominale des parts sociales à une livre sterling (GBP 1) et d'échanger les cinq cents (500) parts sociales existantes de la Société contre quatorze mille deux cent trente-sept (14.237) parts sociales de la Société avec une valeur nominale d'une livre sterling (GBP 1) par part sociale.

#### *Cinquième résolution*

Suite aux résolutions précédentes, l'Associé Unique décide de modifier l'article 6 des statuts de la Société, qui aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de quatorze mille deux cent trente-sept livres sterling (GBP 14.237) représentée par quatorze mille deux cent trente-sept (14.237) parts sociales, d'une valeur d'une livres sterling (GBP 1) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires."

*Estimation des frais*

Les frais, coûts, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui seront assumés par la Société à raison de sa constitution, sont estimés à environ EUR 1.500.-.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné, lequel comprend et parle l'anglais, déclare par les présentes que le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction en français; sur demande de la personne comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

L'acte ayant été lu à la personne comparante, connue du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, cette personne a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: K. GAUZÈS et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 29 décembre 2008. Relation: LAC/2008/52685. Reçu quinze euros (0,50% = 15.- EUR)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR COPIE CONFORME - délivrée aux fins de publication au Mémorial.

Luxembourg, le 9 janvier 2009.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2009013409/242/144.

(090013004) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2009.

**Luxe Interieur Design s.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

Siège social: L-9655 Harlange, 14, rue Mgr. Fallize.

R.C.S. Luxembourg B 144.197.

—  
STATUTS

L'an deux mille neuf, le huit janvier.

Pardevant Maître Léonie GRETHEN, notaire de résidence à Rambrouch,

A comparu:

- La société BERKHOUT CONCEPT SPRL, société de droit belge, établie et ayant son siège é B-6640 Sibret, 50, Chaussée de Bastogne

ici représenté par: Monsieur Christophe BERKHOUT, demeurant à L-9655 Harlange, 14, rue Mgr Fallize.

Lequel comparant a, par les présentes, déclaré constituer une société à responsabilité limitée unipersonnelle dont il a arrêté les statuts comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>.** La société prend la dénomination de "LUXE INTERIEUR DESIGN s.à r.l." société à responsabilité limitée.

**Art. 2.** Le siège social est fixé dans la commune du Lac de la Haute-Sûre.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision du ou des associé (s).

**Art. 3.** La société a pour objet la consultance et le conseil dans l'import-export de cuisines équipées, l'exécution de prestations liées à la représentation commerciale, en ce compris la négociation et la conclusion de contrats;

La consultance et l'exécution de prestations en secrétariat et gestion administrative, en ce compris les relations avec les organismes officiels et les organismes bancaires et d'assurances;

La société peut s'intéresser sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, dans toutes les sociétés ou entreprises se rattachant à son objet ou pouvant en faciliter la réalisation;

La société peut également prendre des participations sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises luxembourgeoises ou étrangères, notamment par la création de filiales ou succursales, à condition que ces entreprises aient un objet analogue ou connexe au sien ou qu'une telle participation puisse favoriser le développement et l'extension de son propre objet;

En général, la société pourra faire toutes opérations mobilières, immobilières, commerciales, industrielles ou financières ainsi que toutes transactions et opérations de nature à promouvoir et faciliter directement ou indirectement la réalisation de l'objet social ou son extension.



**Art. 4.** La société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 5.** Le capital social de la société est fixé à douze mille cinq cents (12.500.-) euros divisé en cent (100.-) parts sociales de cent vingt-cinq (125.-) euros chacune.

**Art. 6.** Les parts sont librement cessibles entre associés. Une cession de parts à un tiers est interdite sans le consentement exprès des autres associés.

**Art. 7.** La société est administrée par un gérant.

L'assemblée générale des associés fixe les pouvoirs du gérant.

**Art. 8.** La société n'est pas dissoute par le décès, la faillite ou la déconfiture de l'associé unique ou de l'un des associés.

En cas de décès de l'associé unique ou de l'un des associés, la société continuera entre le ou les héritiers de l'associé unique, respectivement entre celui-ci ou ceux-ci et le ou les associé(s) survivant(s). La société ne reconnaît cependant qu'un seul propriétaire par part sociale et les copropriétaires d'une part devront désigner l'un d'eux pour les représenter à l'égard de la société.

**Art. 9.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

**Art. 10.** En cas de dissolution, la société sera dissoute et la liquidation sera faite conformément aux prescriptions légales.

**Art. 11.** Pour tous les points qui ne sont pas réglementés par les statuts, l'associé unique se soumet à la législation en vigueur.

#### *Disposition transitoire*

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2009.

#### *Souscription:*

Les parts sociales ont été intégralement souscrites et entièrement libérées par l'associé unique, la société BERKHOUT CONCEPT SPRL, prénommée. La libération du capital social a été faite par un versement en espèces de sorte que la somme de douze mille cinq cents (12.500.-) euros se trouve à la libre disposition de la société ainsi qu'il en est justifié au notaire soussigné, qui le constate expressément.

#### *Evaluation des frais*

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution à mille (1.000.-) euros.

#### *Assemblée générale extraordinaire*

Réuni en assemblée générale extraordinaire, l'associé unique a pris les résolutions suivantes:

I.- Le nombre des gérants est fixé à un.

II.- Est nommé gérant unique de la société:

Monsieur Christophe BERKHOUT, précité, qui accepte son mandat.

La société est valablement engagée par la signature exclusive et individuelle du gérant unique.

III.- L'adresse du siège de la société est fixée à L-9655 Harlange, 14, rue Mgr. Fallize.

DONT ACTE, fait et passé à Rambrouch, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentant par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signés le présent acte avec le notaire.

Signé: Berkhout, GRETHEN

Enregistré à Redange/Attert, le 13 janvier 2009. Relation: RED/2009/33. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): KIRSCH.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Rambrouch, le 22 janvier 2009.

Léonie GRETHEN.

Référence de publication: 2009014153/240/75.

(090012577) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 janvier 2009.

**McKesson Information Solutions Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 25.000,00.**

Siège social: L-8010 Strassen, 270, route d'Arlon.  
R.C.S. Luxembourg B 81.541.

**McKesson Information Solutions Holdings II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 25.000,00.**

Siège social: L-8010 Strassen, 270, route d'Arlon.  
R.C.S. Luxembourg B 89.830.

**McKesson Information Solutions Holdings III S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 25.000,00.**

Siège social: L-8010 Strassen, 270, route d'Arlon.  
R.C.S. Luxembourg B 89.831.

**McKesson Information Solutions Holdings IV S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 25.000,00.**

Siège social: L-8010 Strassen, 270, route d'Arlon.  
R.C.S. Luxembourg B 89.832.

**McKesson Information Solutions Holdings V S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 25.000,00.**

Siège social: L-8010 Strassen, 270, route d'Arlon.  
R.C.S. Luxembourg B 115.003.

—  
MERGER PROSPOSAL

The merger hereafter detailed shall be carried out by way of the absorption of (i) McKesson Information Solutions Holdings II S.à r.l., (ii) McKesson Information Solutions Holdings III S.à r.l., (iii) McKesson Information Solutions Holdings IV S.à r.l. and (iv) McKesson Information Solutions Holdings V S.à r.l. (together referred to as the Absorbed Companies and each an Absorbed Company) by the Absorbing Company.

The Absorbed Companies and the Absorbing Companies are together referred to as the Merging Companies.

The Absorbing Company is the owner in (i) McKesson Information Solutions Holdings II S.à r.l., (ii) McKesson Information Solutions Holdings III S.à r.l. and (iii) McKesson Information Solutions Holdings IV S.à r.l. of one thousand (1,000) shares having a par value of twenty five Canadian Dollars (CAD 25) in the share capital of the said companies, representing all the share capital of each aforementioned.

The Absorbing Company is the owner in McKesson Information Solutions Holdings V S.à r.l. of two hundred fifty (250) shares having a par value of one hundred Canadian Dollars (CAD 100) in the share capital of McKesson Information Solutions Holdings V S.à r.l., representing all the share capital of McKesson Information Solutions Holdings V S.à r.l.

The board of managers of the Merging Companies have decided to draw up the following terms of the merger in accordance with the provisions of article 261 and 278 of the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended (the Law) and to present the terms of the merger to their respective sole shareholder.

1. Description of the merger

The managers of the above companies propose to carry out the merger which will imply the transfer of all assets and liabilities of the Absorbed Companies to the Absorbing Company, in accordance with the provisions of article 278 of the Law and particularly of article 274 of the Law save for paragraph (1) b).

The managers mutually undertake to take all required steps in order to carry out the merger, in accordance with the conditions detailed hereafter and set out, hereby, the terms of the merger.

In accordance with article 272 of the Law, the merger will take effect between the Absorbed Companies and the Absorbing Company when the concurring decisions of the said companies shall have been adopted. The decision of the sole shareholders of the Merging Companies shall occur on or about April 7, 2009 and will decide that the merger will take effect between the Merging Companies on April 1, 2009 (the Effective Date).

The merger shall only take effect towards third parties after the publication of the resolutions of the sole shareholder of each of the Merging Companies, in accordance with article 9 of the Law.

2. Information provided under article 261 (2) of the Law

2.1. General information regarding the Merging Companies

### 2.1.1. The Absorbed Companies

#### (i) McKesson Information Solutions Holdings II S.à r.l.

McKesson Information Solutions Holdings II S.à r.l. is a private limited liability company (société à responsabilité limitée) with registered office at 270 route d'Arlon, L-8010 Strassen, a share capital of USD 25,000 and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 89.830.

McKesson Information Solutions Holdings II S.à r.l. has been incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg pursuant to a deed of Me André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary residing in Luxembourg, on October 31, 2002, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations, N° - 1171 of December 12, 2002.

The articles of association, as incorporated in the deed of incorporation of McKesson Information Solutions Holdings II S.à r.l. have been amended several times and for the last time pursuant to a deed of Me Paul Decker, notary residing in Luxembourg-Eich on March 13, 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° - 1112 of May 6, 2008.

#### (ii) McKesson Information Solutions Holdings III S.à r.l.

McKesson Information Solutions Holdings III S.à r.l. is a private limited liability company (société à responsabilité limitée) with registered office at 270 route d'Arlon, L-8010 Strassen, a share capital of USD 25,000 and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 89.831.

McKesson Information Solutions Holdings III S.à r.l. has been incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg pursuant to a deed of Me André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary residing in Luxembourg, on October 31, 2002, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations, N° - 1172 of December 12, 2002.

The articles of association, as incorporated in the deed of incorporation of McKesson Information Solutions Holdings III S.à r.l. have been amended several times and for the last time pursuant to a deed of Me Paul Decker, notary residing in Luxembourg-Eich on March 13, 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° - 1157 of May 10, 2008.

#### (iii) McKesson Information Solutions Holdings IV S.à r.l.

McKesson Information Solutions Holdings IV S.à r.l. is a private limited liability company (société à responsabilité limitée) with registered office at 270 route d'Arlon, L-8010 Strassen, a share capital of USD 25,000 and is registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 89.832.

McKesson Information Solutions Holdings IV S.à r.l. has been incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg pursuant to a deed of Me André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary residing in Luxembourg, on October 31, 2002, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations, N° - 1172 of December 12, 2002.

The articles of association, as incorporated in the deed of incorporation of McKesson Information Solutions Holdings IV S.à r.l. have been amended several times and for the last time pursuant to a deed of Me Paul Decker, notary residing in Luxembourg-Eich on March 13, 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° - 1119 of May 6, 2008.

#### (iv) McKesson Information Solutions Holdings V S.à r.l.

McKesson Information Solutions Holdings V S.à r.l. is a private limited liability company (société à responsabilité limitée) with registered office at 270 route d'Arlon, L-8010 Strassen, a share capital of USD 25,000 and is registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 115.003.

McKesson Information Solutions Holdings V S.à r.l. has been incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg pursuant to a deed of Me Paul Frieders, notary residing in Luxembourg, on March 1, 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations, N° - 1087 of June 3, 2006.

The articles of association, as incorporated in the deed of incorporation of McKesson Information Solutions Holdings V S.à r.l. have been amended several times and for the last time pursuant to a deed of Me Paul Decker, notary residing in Luxembourg-Eich on March 13, 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° - 1112 of May 6, 2008.

### 2.1.2. The Absorbing Company

The Absorbing Company, McKesson Information Solutions Holdings S.à r.l., is a private limited liability company (société à responsabilité limitée) with registered office at 270 route d'Arlon, L-8010 Strassen, a share capital of USD 25,000 and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 81.541.

The Absorbing Company has been incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg pursuant to a deed of Me Gérard Lecuit, notary residing in Hesperange, on March 22, 2001, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations, N° - 974 of November 11, 2001.

The articles of association, as incorporated in the deed of incorporation of the Absorbing Company have been amended several times and for the last time pursuant to a deed of Me Paul Decker, notary residing in Luxembourg-Eich on March 13, 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° - 1145 of May 9, 2008.

2.2. Date as of which the operations of the Absorbed Companies shall be treated, for accounting purposes, as being carried out on behalf of the Absorbing Company

The operations of the Absorbed Companies shall be treated, for accounting purposes, as being carried out on behalf of the Absorbing Company as of April 1, 2009.

### 2.3. Special advantages granted to the members of the board of managers of the Merging Companies

None of the members of the boards of managers of the Merging Companies shall be entitled to receive any special advantages.

### 3. Consequences of the merger

3.1 The merger will trigger ipso jure all the consequences detailed in article 274 of the Law save for the consequence listed in article 274 (1) b).

Indeed, as a result of the merger, the Absorbed Companies shall cease to exist and all their shares in issue shall be cancelled.

3.2 The Absorbing Company will become the owner of the assets transferred by the Absorbed Companies as they exist on the Effective Date, with no right of recourse whatsoever against the Absorbed Companies.

3.3 The Absorbing Company shall pay, as of the Effective Date, all taxes, contributions, duties, levies and insurance premium which will or may become due with respect to the ownership of the assets which have been contributed.

3.4 As of the Effective Date the Absorbing Company shall perform all agreements and obligations whatsoever of the Absorbed Companies.

3.5 The rights and claims comprised in the assets of the Absorbed Companies shall be transferred to the Absorbing Company with all the securities, either in rem or personal, attached thereto. The Absorbing Company shall thus be subrogated, without novation, in all rights, whether in rem or personal, of the Absorbed Companies with respect to all assets and against all debtors without any exception.

3.6 The Absorbing Company shall incur all debts and liabilities of any kind of the Absorbed Companies. In particular, it shall pay interest and principal on all debts and liabilities of any kind incurred by the Absorbed Companies.

3.7 The Absorbing Company shall register the assets and liabilities of the Absorbed Companies at their financial worth in its financial statements.

3.8 All corporate documents of the Absorbed Companies shall be kept at the registered office of the Absorbing Company for as long as prescribed by the Law.

3.9 The mandates of the members of the board of managers of the Absorbed Companies will be terminated on the date of effect of the merger. Full discharge will be given to the members of the board of managers for the performance of their mandate.

### 4. Additional provisions

4.1 The cost of the merger will be incurred by the Absorbing Company.

4.2 The undersigned mutually undertake to take all steps in their power in order to carry out the merger in accordance with the legal and statutory requirements of the merging companies.

4.3 The Absorbing Company shall carry out all required and necessary formalities in order to carry out the merger as well as the transfer of all assets and liabilities of the Absorbed Companies to the Absorbing Company.

4.4 The shareholders of the merging companies shall be entitled to inspect the following documents at the registered office of the said companies, at least one month before the date of the adoption of the last resolutions of the sole shareholder of each company regarding the terms of the merger: terms of the merger, annual accounts and annual reports of the Merging Companies for the last three financial years and, if necessary, a recent accounting statement. A copy of the above mentioned documents will be obtainable upon request.

4.5. The present document has been drawn up in Luxembourg on March 4, 2009, in original, in order to be registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies and to be published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations, at least one month prior to the date of the adoption of the last resolutions of the sole shareholders regarding the terms of the merger, in accordance with article 262 of the Law.

## **Suit la version française du texte qui précède:**

### PROJET DE FUSION

La fusion, ci-après détaillée sera réalisée par absorption de (i) McKesson Information Solutions Holdings II S.à r.l., (ii) McKesson Information Solutions Holdings III S.à r.l., (iii) McKesson Information Solutions Holdings IV S.à r.l. et (iv) McKesson Information Solutions Holdings V S.à r.l. (ci-après, ensemble les Sociétés Absorbées et chacune une Société Absorbée) par la Société Absorbante.

Les Sociétés Absorbées et la Société Absorbante sont ci-après dénommées ensemble les Sociétés Fusionnantes.

La Société Absorbante détient dans (i) McKesson Information Solutions Holdings II S.à r.l., (ii) McKesson Information Solutions Holdings III S.à r.l. et (iii) McKesson Information Solutions Holdings IV S.à r.l. mille (1.000) parts sociales ayant une valeur nominale de vingt-cinq dollars canadiens (CAD 25), dans le capital social des sociétés susmentionnées représentant l'entièreté du capital social de ces sociétés.

La Société Absorbante détient dans McKesson Information Solutions Holdings V S.à r.l. deux cent cinquante (250) parts sociales ayant une valeur nominale de cent dollars canadiens (CAD 100), dans le capital social de McKesson Information Solutions Holdings V S.à r.l. représentant l'entière du capital social de McKesson Information Solutions Holdings V S.à r.l.

Le conseil de gérance des Sociétés Fusionnantes ont décidé d'établir le présent projet de fusion, conformément aux dispositions de l'article 261 et 278 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi) et de présenter ledit projet de fusion (le Projet de Fusion) à leur associé unique respectif.

#### 1. Description de la fusion

Les gérants des sociétés précitées proposent d'effectuer une fusion ayant pour effet la transmission universelle de l'ensemble du patrimoine actif et passif des Sociétés Absorbées à la Société Absorbante et ce conformément aux dispositions de l'article 274 de la Loi à l'exception du paragraphe (1) b).

Les gérants s'engagent réciproquement à entreprendre toutes les démarches nécessaires en vue de réaliser ladite fusion aux conditions définies ci-après et fixent par la présente, les conditions de la fusion.

Conformément à l'article 272 de la Loi, la fusion entrera en vigueur entre les Sociétés Absorbées et la Société Absorbante lorsque seront intervenues les décisions concordantes prises au sein des sociétés en question. La décision des associés uniques des Sociétés Fusionnantes devrait intervenir aux alentours du 7 avril 2009 et décideront que la fusion prendra effet entre les Sociétés Fusionnantes le 1er avril 2009 (la Date Effective).

La fusion n'aura d'effet à l'égard des tiers qu'après la publication des résolutions des associés uniques de chacune des Sociétés Fusionnantes, conformément à l'article 9 de la Loi.

#### 2. Mentions prévues sous l'article 261 (2) de la Loi

##### 2.1. Renseignements généraux concernant les Sociétés Fusionnantes

###### 2.1.1. Les Sociétés Absorbées

###### (i) McKesson Information Solutions Holdings II S.à r.l.

McKesson Information Solutions Holdings II S.à r.l. est une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 270, route d'Arlon, L-8010 Strassen, un capital social de USD 25.000 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 89.830.

McKesson Information Solutions Holdings II S.à r.l. a été constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, suivant acte de Me André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, le 31 octobre 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations N° - 1171 du 12 décembre 2002.

Les statuts, tels qu'ils figurent dans l'acte de constitution de McKesson Information Solutions Holdings II S.à r.l. ont été amendés plusieurs fois et pour la dernière fois suivant acte de Me Paul Decker, notaire de résidence à in Luxembourg-Eich le 13 mars 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations N° - 1112 du 6 mai 2008.

###### (ii) McKesson Information Solutions Holdings III S.à r.l.

McKesson Information Solutions Holdings III S.à r.l. est une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 270, route d'Arlon, L - 8010 Strassen, un capital social de USD 25.000 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 89.831.

McKesson Information Solutions Holdings III S.à r.l. a été constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, suivant acte de Me André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, le 31 octobre 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations N° - 1172 du 12 décembre 2002.

Les statuts, tels qu'ils figurent dans l'acte de constitution de McKesson Information Solutions Holdings III S.à r.l. ont été amendés plusieurs fois et pour la dernière fois suivant acte de Me Paul Decker, notaire de résidence à in Luxembourg-Eich le 13 mars 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations N° - 1157 du 10 mai 2008.

###### (iii) McKesson Information Solutions Holdings IV S.à r.l.

McKesson Information Solutions Holdings IV S.à r.l. est une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 270, route d'Arlon, L - 8010 Strassen, un capital social de USD 25.000 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 89.832.

McKesson Information Solutions Holdings IV S.à r.l. a été constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, suivant acte de Me André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, le 31 octobre 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations N° - 1172 du 12 décembre 2002.

Les statuts, tels qu'ils figurent dans l'acte de constitution de McKesson Information Solutions Holdings IV S.à r.l. ont été amendés plusieurs fois et pour la dernière fois suivant acte de Me Paul Decker, notaire de résidence à in Luxembourg-Eich le 13 mars 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations N° - 1119 du 6 mai 2008.

###### (iv) McKesson Information Solutions Holdings V S.à r.l.

McKesson Information Solutions Holdings V S.à r.l. est une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 270, route d'Arlon, L - 8010 Strassen, un capital social de USD 25.000 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 115.003.

McKesson Information Solutions Holdings IV S.à r.l. a été constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, suivant acte de Me Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg, le 1er mars 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations N° - 1087 du 3 juin 2006.

Les statuts, tels qu'ils figurent dans l'acte de constitution de McKesson Information Solutions Holdings V S.à r.l. ont été amendés plusieurs fois et pour la dernière fois suivant acte de Me Paul Decker, notaire de résidence à in Luxembourg-Eich le 13 mars 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations N° - 1112 du 6 mai 2008.

#### 2.1.2 La Société Absorbante

McKesson Information Solutions Holdings S.à r.l. est une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 270, route d'Arlon, L - 8010 Strassen, un capital social de USD 25.000 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 81.541.

La Société Absorbante a été constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, suivant acte de Me Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange, le 22 mars 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations, N° - 974 du 11 novembre 2001.

Les statuts, tels qu'ils figurent dans l'acte de constitution de la Société Absorbante ont été amendés plusieurs fois et pour la dernière fois suivant acte de Me Paul Decker, notaire de résidence à in Luxembourg-Eich le 13 mars 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations N° - 1145 du 9 mai 2008.

2.2. Date à partir de laquelle les opérations des Sociétés Absorbées seront considérées d'un point de vue comptable comme accomplies pour le compte de la Société Absorbante

Les opérations des Sociétés Absorbées seront considérées d'un point de vue comptable comme accomplies pour le compte de la Société Absorbante à compter du 1er avril 2009.

#### 2.3. Avantages particuliers attribués aux membres des conseils de gérance des Sociétés Fusionnantes

Aucun des membres des conseils de gérance des Sociétés Fusionnantes n'auront le droit de recevoir aucun avantage particulier.

### 3. Effets de la fusion

3.1 La fusion par absorption entraînera de plein droit toutes les conséquences prévues par l'article 274 de la Loi à l'exception des conséquences listées à l'article 274 (1) b).

Ainsi, par l'effet de la fusion, les Sociétés Absorbées cesseront d'exister et toutes les parts sociales alors émises par lesdites sociétés seront annulées.

3.2 La Société Absorbante deviendra propriétaire des actifs qui lui ont été transférés par les Sociétés Absorbées dans l'état où ils se trouvent à la Date Effective, sans droit de recours contre les Sociétés Absorbées pour quelque raison que ce soit.

3.3 La Société Absorbante acquittera, à compter de la Date Effective, tous impôts, contributions, taxes, redevances et primes d'assurances, qui grèveront ou pourront grever la propriété des actifs apportés.

3.4 Dès la Date Effective, la Société Absorbante exécutera tous contrats et obligations de quelque nature que soit des Sociétés Absorbées.

3.5 Les droits et créances compris dans le patrimoine des Sociétés Absorbées seront transférés à la Société Absorbante avec toutes les garanties tant réelles que personnelles qui y sont attachées. La Société Absorbante sera ainsi subrogée, sans novation, dans tous les droits réels et personnels des Sociétés Absorbées attachés à l'ensemble des actifs et contre tous les débiteurs sans exception.

3.6 La Société Absorbante assumera toutes les obligations et dettes, de quelque nature que ce soit, des Sociétés Absorbées. En particulier, elle paiera en principal et intérêt, toutes dettes et obligations, de quelque nature que ce soit, incombant aux Sociétés Absorbées.

3.7 La Société Absorbante inscrira les actifs et passifs des Sociétés Absorbées à leur valeur comptable dans ses comptes.

3.8 Tous les documents sociaux des Sociétés Absorbées seront conservés pendant le délai légal au siège social de la Société Absorbante.

3.9 Les mandats des membres du conseil de gérance des Sociétés Absorbées prendront fin à la date d'effet de la fusion. Décharge entière sera donnée aux membres du conseil de gérance pour l'exercice de leurs mandats.

### 4. Mentions complémentaires

4.1 Le coût de l'opération de fusion sera supporté par la Société Absorbante.

4.2 Les soussignés s'engagent mutuellement et réciproquement à faire tout ce qui est en leur pouvoir pour réaliser la fusion en respectant les prescriptions légales et les dispositions statutaires des deux sociétés.

4.3 La Société Absorbante procédera à toutes les formalités nécessaires et utiles pour donner effet à la fusion ainsi que pour réaliser le transfert de tous les avoirs et obligations des Sociétés Absorbées à la Société Absorbante.

4.4 Les associés des sociétés qui fusionnent auront le droit, au moins un mois avant la date d'approbation des dernières résolutions des associés uniques de chaque société relative au projet de fusion, de prendre connaissance des documents suivants au siège social desdites sociétés: projet de fusion, comptes annuels et rapports de gestion des Sociétés Fusion-

nantes des trois derniers exercices et, si nécessaire, un état comptable récent. Une copie des documents susmentionnés pourra être obtenue sur demande.

4.5. Le présent texte est établi le 4 mars 2009 à Luxembourg, en original, aux fins d'être déposé au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg et d'être publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations, au moins un mois avant la date d'adoption des dernières résolutions des associés uniques relatives au projet de fusion, conformément à l'article 262 de la Loi.

Signature page to the merger proposal between McKesson Information Solutions Holdings S.à r.l., as Absorbing Company and McKesson Information Solutions Holdings II S.à r.l., McKesson Information Solutions Holdings III S.à r.l., McKesson Information Solutions Holdings IV S.à r.l. and McKesson Information Solutions Holdings V S.à r.l., as Absorbed Companies

**ABSORBING COMPANY**

McKesson Information Solutions Holdings S.à r.l.

Signature

Manager

**ABSORBED COMPANIES**

McKesson Information Solutions Holdings II S.à r.l.

Signature

Manager

McKesson Information Solutions Holdings III S.à r.l.

Signature

Manager

McKesson Information Solutions Holdings IV S.à r.l.

Signature

Manager

McKesson Information Solutions Holdings V S.à r.l.

Signature

Manager

Référence de publication: 2009030062/2460/307.

Enregistré à Luxembourg, le 6 mars 2009, réf. LSO-DC01862. - Reçu 38,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090037198) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2009.

**Deltatecc Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6572 Osweiler, Frommbuergerhaff.

R.C.S. Luxembourg B 66.899.

Im Jahre zweitausendneun, am fünfzehnten Januar.

Vor Notar Roger ARRENSDORFF, im Amtssitz zu Bad-Mondorf.

Sind erschienen:

- 1) Robert MÜLLER, Kaufmann, wohnhaft zu D-66679 Losheim-Wahlen, zur Hartwies 17,
- 2) Andreas MÜLLER, Kaufmann, wohnhaft zu D-66679 Losheim-Wahlen, zur Hartwies 17,

alleinige Gesellschafter der Gesellschaft mit beschränkter Haftung DELTATECC LUXEMBOURG S. à r.l., mit Sitz zu L-5330 Moutfort, 110, rue de Remich, eingetragen im Handels- und Firmenregister unter der Nummer B 66.899, gegründet gemäss Urkunde, aufgenommen vor Notar Alphonse LENTZ aus Remich am 20. Oktober 1998, veröffentlicht im Memorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C, Nummer 9 vom 7. Januar 1999, welche Statuten abgeändert wurden gemäss Urkunde, aufgenommen vor Notar Roger ARRENSDORFF aus Bad-Mondorf am 29. März 2001, veröffentlicht im genannten Memorial C, Nummer 951 vom 2. November 2001, welche Statuten abgeändert wurden gemäss Urkunde, aufgenommen vor Notar Roger ARRENSDORFF aus Bad-Mondorf am 5. März 2002, veröffentlicht im genannten Memorial C, Nummer 926 vom 18. Juni 2002,

welche in einer Generalversammlung folgende Beschlüsse fassen:

*Erster Beschluß*

Sie beschliessen den Sitz der Gesellschaft von Moutfort nach Osweiler zu verlegen.

*Zweiter Beschluß*

Zufolge des ersten Beschlusses wird der erste Abschnitt von Artikel 2 der Statuten abgeändert und erhält fortan folgenden Wortlaut:

" Art. 2. erster Abschnitt:

Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Osweiler."

*Dritter Beschluß*

Die Adresse der Gesellschaft wird in L-6572 Osweiler, Fromburgerhof festgelegt.

Worüber Protokoll, aufgenommen in Bad-Mondorf.

Und nach Vorlesung hat der vorgenannte Komparent zusammen mit dem Notar das gegenwärtige Protokoll unterschrieben.

Gezeichnet: R. MÜLLER, A. MÜLLER, ARRENSDORFF.

Enregistré à Remich, le 21 janvier 2009 REM 2009 / 75 Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

*Le Receveur (signé): MOLLING.*

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée aux fins de publication au Memorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations

Mondorf-les-Bains, le 27 janvier 2009.

Roger ARRENSDORFF.

Référence de publication: 2009015651/218/39.

(090015803) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2009.

**FOOD Investment S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 103.675.

**Extrait des décisions prises par le liquidateur en date du 29 janvier 2009**

1. Le siège social a été transféré de L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande duchesse Charlotte, à L-1420 Luxembourg, 5, Avenue Gaston Diderich.

Pour mention, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations

Luxembourg, le 29 janvier 2009.

*Pour FOOD INVESTMENTS S.A.*

United International Management S.A.

Référence de publication: 2009024785/9839/16.

Enregistré à Luxembourg, le 10 février 2009, réf. LSO-DB03445. - Reçu 14,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(090025866) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2009.

**Lavande S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 28.384.

EXTRAIT

Lors de sa réunion du 2 février 2009, le conseil d'administration a décidé de transférer avec effet au 1<sup>er</sup> février 2009, le siège social de la société actuellement sis au 3-5, place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg, et qui sera désormais au:

- 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg.

Par voie de conséquence, l'adresse professionnelle des administrateurs de la société, à savoir Monsieur Henri GRISIUS, Madame Michelle DELFOSE et Madame Nathalie GAUTIER, est également modifiée avec effet au 1<sup>er</sup> février 2009 et sera à partir de cette date au:

- 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg.

Luxembourg, le 2 février 2009.

*Pour LAVANDE S.A.*

Société anonyme holding

Signature

Référence de publication: 2009024941/833/22.

Enregistré à Luxembourg, le 5 février 2009, réf. LSO-DB02186. - Reçu 14,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(090026936) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2009.